



COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

COMIFAC

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II (PPECF II)

BMZ 2015 68 203



15 mars 2018

2ème rapport semestriel

Avril 18 à septembre 2018

Un projet cofinancé par
la République Fédérale
d'Allemagne au travers de
la KfW Entwicklungsbank



KFW

Ce rapport a été préparé par :

-) Romain LORENT, chef d'équipe
-) Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
-) Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication

-) Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
-) Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour
Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun
et
La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Contact :

Romain LORENT
Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
Téléphone : + 237 6 70 66 85 16
Email : romain.lorent@eco-consult.com
Skype : romain_lorent
Site web: www.ppecf-comifac.com

Les services de consultant sont apportés par :

Chef de file :
ECO Consult Sepp & Busacker
Partnerschaft
Hersfelder Straße 17
36280 Oberaula, Allemagne
Tél. : +49 (0) 66 28 83 73
Fax: +49 (0) 66 28 80 16



en association avec :

Oréade Brèche
70, Rue de l'Église
67130 Schirmeck, France
Tél. : +33 (0) 3 88 49 64 35
Fax: +33 (0) 3 88 49 66 24



Table des matières

1	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME POUR LA PERIODE	5
1.1	INTERVENTIONS EN COURS ET EN PRÉPARATION	5
1.1.1	<i>AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place</i>	5
1.1.2	<i>AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée</i>	11
1.1.3	<i>AXE III « La communication »</i>	24
1.2	COMMUNICATION DE LA CGP	25
1.2.1	<i>Le site web PPECF</i>	28
1.2.2	<i>La newsletter PPECF</i>	28
1.2.3	<i>La Communication iciblée</i>	
1.2.4	<i>PARTICIPATION AUX RÉUNIONS D'INFORMATION ET ATELIERS SOUS RÉGIONAUX</i>	30
2	SUIVI EVALUATION	32
2.1	TABLEAUX DE BORD	32
2.1.1	<i>Suivi des interventions</i>	
2.1.2	<i>Suivi des indicateurs</i>	
2.1.3	<i>La matrice SROI du PPECF</i>	33
2.2	SUIVI FINANCIER DU PROGRAMME POUR LA PERIODE	37
3	NOUVELLES INTERVENTIONS A VENIR	40
4	RECOMMANDATIONS	42

Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accords de Partenariat Volontaires
ANO	Avis de non objection
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CDO	Comité de Décisions et d'Orientations
CIFOR	Centre International de Recherches sur les Forêts
COC	Chain of Custody
CLIP	Consentement Libre Préalablement Informé
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
CW	Control Wood
EFIR	Exploitation à Faible Impact
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
FSC-CW	FSC-Controlled Wood
FSC-FM	FSC-Forest management
HVC	Haute Valeur de Conservation
IFL	Intact Forest Landscapes
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LKTS	Lesser Known Timber Species
MGR	Malaysian Grading Rules
OLB	Origine de Légalité des Bois
NO n°...	Non objection (KfW ou COMIFAC) portant sur une ANO
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification
PCI	Principes, Critères et Indicateurs
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RCA	République Centre Africaine
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
SE COMIFAC	Secrétaire exécutif de la COMIFAC
TDR	Termes De Références
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes.
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society

1 Etat d'avancement du Programme pour la période

1.1 Interventions en cours et en préparation

	Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures
	Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs
	Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante
	Intervention en danger de non-exécution
	Intervention clôturée

1.1.1 AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

Pour rappel, à l'issue du CDO tenu à Brazzaville, les 23 et 24 novembre, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues¹ sur la composante 1 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Budget après CDO PPECF CDO de Brazzaville 23/24 novembre 2017					
Libellé	Budget €		Bénéficiaires	Décision CDO	Recommandations issues de l'atelier préparatoire
	PPECF	Cofinancement			
AXE I "La norme"				(*)	
1 Soutien au PAFC régional et Camerounais	409.500	< 200.000 >	Concessionnaires PAFC	oui	
2 Soutien au bureau FSC Régional + motion n° 34	341.250	a préciser	Concessionnaires FSC	oui	Les priorités de PPECF 2 doivent être centrées sur les aspects environnementaux et sociaux
3 Formation d'un corps de médiateurs forestiers	195.000	à préciser	Populations riveraines & autochtones	oui	Faire une recherche pour identifier d'autres partenaires que l'Université catholique de Paris et le CEPFOMEN. Faire valider la procédure de médiation au niveau institutionnel
4 Appels à projets (CLIP,...)	500.000	à préciser	Tout acteur	oui	Les priorités de PPECF 2 doivent être centrées sur les aspects environnementaux et sociaux
Sous-total	1.445.750	> à 200.000			

Actions réalisées durant la période :

Ligne 1 : soutien au PAFC régional

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Suite à une certaine instabilité du référentiel FSC-FM pour la région et suite à de nouvelles exigences particulièrement impactantes (l'obligation de prendre en compte les Intact Forest Landscape, de la motion n° 65), les concessionnaires certifiés (et d'autres) ont émis un doute sur l'avenir leur capacité à répondre à ces nouvelles exigences, dans le bassin du Congo..

Naturellement, ce questionnement a profité, ces derniers mois, , au standard PA[E]FC qui offre un label de même niveau, mais qui, dans son principe, est géré localement et semble donc plus maîtrisable aux yeux des concessionnaires.

Ainsi, dans un souci d'un soutien équilibré à tous les types de certifications (certificat de légalité et certificat de gestion durable) , la KfW a donné sa non objection à la requête [NO n° 180 en date du 6 juin] introduite par l'ATIBT, pour appuyer la mise en place d'un standard PAFC, à l'échelle régionale, qui soit

¹ Sous réserve d'une non objection finale.

économiquement autonome et viable sur le long terme en mutualisant² le travail réalisé sur les cinq pays cibles de la sous-région (Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo). En effet, une telle construction régionale³ du PAFC permettrait certainement d'effectuer une économie d'échelle diminuant très significativement de nombreux coûts d'investissements tels l'évaluation du système, l'adhésion au PEFC International, ainsi que les coûts de maintenance, liés aux futures révisions du standard, etc.

Par ailleurs en prenant en compte la démarche *bottom-up* du PEFC International, et la nécessaire appropriation, par les acteurs locaux du développement d'un PAFC régional, il est apparu que l'ATIBT est l'acteur le plus légitime pour piloter le développement d'un système PAFC régional. Le PPECF a donc reçu fin septembre, une proposition d'intervention qui pourra être contractualisée, dans le prolongement de la déclaration Présidentielle du 26/09/2018 à Mevang annonçant fixer 2022, comme année butoir, pour certifier FSC toutes les concessions forestières du Gabon, mais qui n'exclut sans doute pas, le standard PAFC-Gabon que possède aujourd'hui, une entreprise au renom international.

Ligne 2 : soutien au bureau FSC Régional & motion n° 65 & n° 34

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

« ...De fait, malgré les efforts considérables consentis ces dernières années par les institutions internationales, dont l'UE, l'AFD et la KfW , afin d'amener la foresterie à un niveau de premier ordre (plans d'aménagements, gestion durable et certification), malgré les sommes investies dans des mécanismes tel que les APV ou de réglementations tel que le RBUE2, malgré les outils mis en place, à l'instar de l'OTP3 par WRI, force est de constater que nous sommes aux prémices de ce que d'aucuns qualifieront de grand chambardement. A cela, il faut bien entendu garder à l'esprit les efforts quotidiens et répétés des acteurs du privé qui n'ont pas rechigné à la tâche. Tous les jours ils ont œuvré, avec leurs collaborateurs, sur le terrain et dans les bureaux, à mettre sur les fonts baptismaux un nouveau modèle de foresterie responsable dans le bassin du Congo, puis à le faire vivre. Les ONG, qui étaient dans un premier temps des parties prenantes sont devenues quant à elle des parties intégrées dans ce mouvement.

L'affaiblissement soudain et brutal ; tout cela se passant sous nos yeux, en quelques mois, ne remet-il pas en question tout cet investissement ? Les conséquences de cette mutation sur la légalité forestière dans la région sont potentiellement vertigineuses. Cela désamorçe toutes les théories de changement de toutes les politiques et de tous les projets actuellement en cours et qui misent tout sur le lien entre des entreprises responsables et les marchés européens et américains

Est-ce un changement, une évolution, une mutation, une révolution, voire même le début d'un chaos ? ⁴».

² Pour y arriver, l'approche suivie est de développer des PCI PAFC pour le bassin du Congo répondant aux exigences de PEFC avec des annexes spécifiques pour chaque type de forêts exploitées en fonction des pays. Ainsi, six annexes sont actuellement prévues : <concessions> pour les cinq pays et <forêts communautaires> pour le Cameroun

³ Le développement du standard permettrait logiquement, un fort renforcement des capacités autour de la certification PAFC créant non seulement un réseau de parties prenantes impliquées mais également une connaissance approfondie du système, de son fonctionnement et de son contenu chez l'ensemble des parties prenantes appelées à s'exprimer, entre autres, lors des consultations publiques.

⁴ Extrait d'une communication de l'Université de Caen, laboratoire NIMEC UPRES -EA 969, auteur Emmanuel Groutel ; mars 2018

Toujours est-il que sur le terrain, s'est répandu l'idée que la certification FSC a « tué » certaines entreprises historiques (groupe Rougier, Wijma) et mis gravement en difficultés d'autres.

Rien d'étonnant donc que le board du FSC ait été très actif ces six derniers mois pour protéger et relancer au mieux, la certification FSC-FM dans le bassin du Congo. Ainsi, le PPECF a-t-il été informé par l'ATIBT, d'un rapprochement stratégique entre le FSC-Bonn et l'ATIBT, autour de la promotion de la marque ombrelle Fair & Precious⁵. Par ailleurs, il faut noter que la nouvelle requête du FSC, au titre d'une subvention du PPECF II, est très orientée sur la promotion de nouvelles essences (LKTS⁶) qui, impérativement, doivent trouver des marchés, pour améliorer la rentabilité économique des concessions FSC-FM, et stabiliser le modèle « concession » dans le bassin du Congo.

Un autre angle d'intervention du FSC sera probablement appuyé, en cours de PPECF II. En effet, le FSC cherche à augmenter, par des mécanismes de paiements pour services environnementaux (PSE), la valeur des forêts du bassin du Congo [*peut-être rejoindront-ils une réflexion qui circule où une subvention internationale, au bénéfice des Etats forestiers du bassin du Congo, permettrait de mettre en place une fiscalité incitative et ainsi pallier le faible consentement des consommateurs à payer sensiblement plus cher, un bois issu d'une gestion durable*].

Pour l'heure, un premier contrat de subvention sera proposé à FSC-Bonn, dans la première quinzaine d'octobre.

Ligne 3 : formation d'un corps de médiateurs forestiers

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Indicateur global : 50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions sociales

Indicateur global : 25 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions faune

L'intervention poursuit sa préparation afin de présenter un dossier cohérent dans ses coûts et dans résultats attendus. La composition du panel des bénéficiaires de la formation se précise et serait la suivante :

- un candidat par pays, (soit 5 personnes) avec pour objectif de devenir médiateur « indépendant » à vocation libérale (ingénieur forestier, juriste, etc.) qui interviendrait à la demande des parties d'un conflit localisé dans son pays d'appartenance ;
- un candidat par Administration forestière (un fonctionnaire par pays, soit 5 personnes) ;
- cinq personnes (une par pays) issues du groupe d'experts autochtones, constitué par le FSC.

Dans, une éventuelle deuxième session de formation, les sociétés pourront si elles le désirent, envoyer l'une ou l'autre personne, mais elles devraient prendre en charge au moins 50 % des coûts.

Ligne 4 : appel à projets (Axe I)

Projet pilote d'appui au développement local par l'approche microfinance

⁵ Projet de protocole en voie de signatures.

⁶ LKTS : lesser know timber species.

Un entretien skype s'est tenu (le 9 août) dans les bureaux du PPECF avec le CIDR et le MIFED, au cours duquel, le PPECF a pu expliquer les attentes du PPECF et ses recherches de partenaires, pour la mise en place d'un projet pilote, sur une concession certifiée, visant à financer le développement local et le mieux-être des populations riveraines⁷.

Le MIFED est donc en préparation d'une proposition d'intervention, prenant en compte les principes méthodologiques que le PPECF lui a communiqué (cf. http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html < Étude de faisabilité de la mise en place d'un système de microcrédit sur le site de Djoum > [Nature +]).

Par ailleurs, le PPECF a rencontré le projet FINFORTROP⁸ à Douala, fin septembre. Au cours de cette rencontre, le PPECF a fait la proposition de tenter d'implanter un mécanisme adossé aux principes d'intervention du Programme FINFORTROP, impliquant un opérateur de microfinance, qui pourrait financer le développement local. Autrement dit, profiter des crédits d'investissements industriels, pour dynamiser un flux d'activités génératrices de revenus, auprès des populations. Cette idée a suscité de l'intérêt chez les représentants du FINFORTROP qui souhaiteraient inviter le PPECF à son comité de pilotage, en décembre prochain.

Appui à la refondation des partenariats publics-privés (PROGEPP) dans le nord Congo.

A la demande de la société OLAM-CIB, le PPECF a mobilisé l'expertise de l'Ong Conservation & Justice et celle d'un médiateur pour renouer un dialogue entre les acteurs des PROGEPP, dans le but de retrouver des accords de partenariats publics privés efficaces tant sur le plan de la protection de la faune que du développement local.

Cette mission s'est conclue par un engagement du Ministère de tutelle à poursuivre cet objectif (cf. extrait du compte rendu de réunion tenue au Ministère de l'Économie Forestière, le 27 juin 2018 :

Les représentants du Ministère de l'Économie Forestière, des Sociétés CIB, IFO et de l'ONG WCS après avoir pris connaissance du rapport et en avoir discuté au cours de la réunion, ont manifesté leur accord sur les conclusions développées dans l'étude présentée.

Ces conclusions ont débouché sur la constatation qu'après une période d'efficacité satisfaisante, les PROGEPP dans leur forme actuelle ne sont plus en mesure de remplir pleinement les objectifs qui leur sont assignés, notamment en matière de lutte anti braconnage ou de développement communautaire et qu'en conséquence une révision approfondie du modèle de gestion devait être effectuée.

Au cours de la réunion, les participants ont notamment validé un certain nombre de critères d'efficacité à prendre en compte dans la définition d'une nouvelle structure mieux adaptée au contexte et aux exigences actuels.

Partant du principe que les actions correctives dans ces domaines sont relativement longues à produire leurs effets, les participants sont convenus de la nécessité d'entreprendre cette révision dans un horizon à court terme. Ils ont suggéré de soumettre à l'approbation de l'Autorité de Tutelle la constitution d'un groupe de travail restreint qui pourrait entamer l'étude sur un nouveau modèle.

⁷ Rappelons que la société IFO, a confirmé son intérêt de mener un projet pilote, pour définir une approche de développement local, à travers le microcrédit

⁸ M. Guy Djombe, coordinateur du programme FINFORTROP et Lyna Berenger (AT du bureau TERE).

Sur le plan du renouvellement du certificat FSC-FM, la mission a permis de renouveler le certificat FSC-FM à l'issue de l'audit de surveillance. Néanmoins, une DAC mineure a été ouverte par rapport au fonctionnement des PROGEPP⁹ qui risquerait de s'aggraver, si l'entreprise ne parvenait pas à la fermer de façon satisfaisante, dans les délais.

Opérationnalisation du think-tank de l'ATIBT

Depuis le début des années 2010, on observe un ralentissement dans la dynamique de la certification, et on assiste même aujourd'hui à un net recul du fait du changement de mains de plusieurs concessions (entreprises européennes qui vendent leurs actifs à des entreprises asiatiques, la plupart du temps). Ce transfert trouve ses explications dans plusieurs causes internes et externes¹⁰ dont une sous-valorisation des bois certifiés sur les marchés exports où les acheteurs acceptent de payer difficilement, plus cher du bois certifié.

Il y a donc nécessité d'une réflexion continue sur l'exploitation forestière en Afrique centrale, dans une prospective stratégique de maintien des couverts forestiers indispensables à la lutte contre le réchauffement climatique, en misant sur le secteur privé, en y intégrant différentes thématiques phares qui font déjà partie du cadre logique du PPECF II : appui à la certification forestière et à la communication sur son impact socio-environnemental, essences à promouvoir, nouvelles règles de commercialisation (notamment avec les marchés asiatiques), nouvelles règles fiscales incitatives, optimisation des coûts logistiques, usages multiples (et probablement superposées) des espaces forestiers, etc. Et ce, dans un contexte de défi démographique où l'Afrique va doubler de population, dans les trente années à venir.

C'est ainsi que s'est tenu à Nogent sur Marne, un premier think-tank en mai dernier, qui a permis d'obtenir un consensus¹¹ sur 5 grandes thématiques, sur lesquelles, un leadership a pu être positionné, comme le montre l'encadré des pages suivantes.

Depuis, l'ATIBT et le PPECF, ont travaillé à finaliser une requête budgétaire qui va être adressée à la KfW, dans le courant de la première quinzaine d'octobre, pour donner au think-tank, des moyens financiers en ligne avec une dimension opérationnelle, qu'il convient de lui donner.

Ainsi, la deuxième session du think-tank, est prévue début janvier 19, Il faudra bien sûr, y inviter les absents de la première session. D'un point de vue logistique, le think-tank devra au minimum s'organiser sur plusieurs jours (une journée pour présenter la réflexion de chaque groupe (réunion des leaders), une seconde pour établir un plan d'actions, avec les partenaires les mieux placés pour chacune des 5 thématiques, et une troisième, afin d'optimiser, avec les leaders thématiques, sa cohérence d'ensemble et son impact global.

Ce calendrier ne serait pas sans conséquence, car il serait alors logique de décaler le comité de pilotage du PPECF à fin janvier, pour capitaliser les décisions du 2ème think-tank.

⁹ Les auditeurs ne s'attendent pas à voir un système parfaitement fonctionnel en septembre 2019, mais des preuves montrant que chaque partenaire a compris l'ampleur du problème et les enjeux, et qu'un nouveau système a été mis en place pour y répondre plus efficacement.

¹⁰ La diminution de la ressource (sociétés la plupart en 2ème ou 3ème repasse) avec diminution des gros diamètres ; pas d'anticipation par la relève d'essences moins connues ; interdiction de l'exportation des grumes ; un climat des affaires insécurisant qui limite la participation d'investisseurs privés à la recherche d'une rentabilité significative. ; des crédits TVA non remboursés ; une fiscalité de plus en plus lourde ; des infrastructures dégradées et fonctionnant mal qui renchérissent considérablement les coûts du transport.

¹¹ Il faut noter que ce plan d'actions intègre le même exercice réalisé par d'autres structures, notamment le FSC-Bonn et The European Sustainable Tropical Timber Coalition (STTC).

ATIBT action plan to improve and strengthen SFM certification in Congo Basin
Different actions common with FSC NL

Improvement of the tropical wood image> leader of the action Bertrand Faucon

Continuation of the communication and marketing strategy	[promotor : ATIBT-PPECF] >> Bertrand Faucon	Have exchanged with FSC-NL on the interest of working more jointly with STTC.
Fair & Precious collective brand	[promotor : AFD – PPECF -ATIBT] ; >> Mark Von Benthem	Working, but to be strengthened to communicate better on certified wood in tropical areas. www.fair-and-precious.org
Racewood Libreville	[promotor : ATIBT-PPECF]	Done
Conference STTC Nogent 25/10/2018	[promotor : STTC] >> Benoit Jobbé-Duval	T develop
LCB Tropical Timber Commission	[promotor : LCB] >> Arnaud Hétoit	To develop
Contractualization relays Congo basin - Nathalie Bouville	[promotor : ATIBT-PPECF]	To develop
Sensitizing Companies	[promotor : ATIBT-PPECF] >> Alessandra Negri	To develop

Exploring new wood markets> leaders of the action Patrizia Gregori / Stéphane Glannaz

Request in preparation oriented to the Spanish market	[promotor : PPECF] >> ?	To develop
SNCF railway timber	[promotor : SNCF] >> Patrizia Gregori	Working
LKTS; Under certified charcoal chain;	[promotor : ATIBT- FSC - PPECF] >> Elise Héral, Patrick Martin	To develop
Green chemistry [in preparation Gembloux Agro biotech] ...)	>> ?	To develop
Better speak with our customers. Integrate them into our approach, deploy more vigorously MTT	>> ?	Working, but a great job to conduct
improve public purchasing policies for certified wood	>> Philippe Deletain, Gervais Itsoua Madzous	To develop

Give back value to forests> action leader Tom Van Loon

New SATA ranking	[promotor : ATIBT-PPECF] ; >> Patrick Martin	To develop
Certification of legality companies SOMIVAB, TTIB, SBL	[promotor : PPECF] >> Nicolas Perthuisot	To develop
Support for the preservation of biodiversity (support for PhD students and LAB programs)	[promotor : PPECF-concessionnaires] >> ?	To develop
Support for SPOTT notation	[promotor : ZSL- PPECF] >> ?	Working
Community Forest Pilot Project (under study)	[promotor : PPECF] >> ?	To develop
Possibility of uniting this action with the following (value services rendered)		

Valuing the services provided by foresters> PPECF team leader

FSC Africa Action [Test the FSC Ecosystem Services and RIL-C procedures with two companies and accompany them until the issuance of Ecosystem Services Certification Documents]	[promotor : FSC Afrique-PPECF] >> Nicolas Perthuisot	To develop
Rebuilding Private Public Partnerships in Congo (PROGEPP, ...)	[promotor : PPECF] >> Ulli Grauert	To develop
Monitoring of forest cover by drone imagery (IDROP)	[promotor : PPECF-NATURE +-CEA-SUNBIRDS] >> ?	To develop
The following measures could be part of a chapter "How to reduce the cost of certification and to offer different options"		
Compensated tax for certified companies	[promotor : A. Karsenty] >> Alain Karsenty	To develop
Review the social requirements	Promotor FSC NL >> Liesbeth Gort	To develop

Reduce the cost of evaluations	Promotor FSC NL >> ?	To develop
Have more support from FSC country offices in countries (or create them)	Promotor FSC NL >> ?	To develop
Regional approach for PEFC/PAFC certification	>> Sophie Dirou	To develop
Approaching Asian operators> leader Robert Hunink		
Intersyndicale in Gabon - FLEGT-IP and PPECF project	[promotor : F. Van de Ven] >> Françoise Van de Ven	Done. To develop
RACEWOOD, presentation DFID	[promotor : T. Pichet]	Done
Carrefour du Bois in Nantes, meeting with Asian operators	[promotor : ATIBT]	Done
Contact with "The International Workshop on Green Supply Chain and Leading Enterprises Dialogue" June 21-22 in Beijing	[promotor : R. Hunink]	Done
Ensure the realization of the next ATIBT forum in China	[promotor : ATIBT] >> Benoit Jobbé-Duval	Decided
Working with Ralph Ridder, now "Advisor to the Chinese National Forest and Grassland Administration" (NFGA, before SFA), with the support of GIZ. Works Thomas Pichet, Hans Shipule and other specialists in relations with China.	[promotor : ATIBT] >> Robert Hunink	To develop
ATIBT mission to China in autumn	[promotor : ATIBT] >> Benoit Jobbé-Duval	Decided
Contact Asian Companies	[promotor : ATIBT] >> Jean Gérard	To develop
Oréade Brèche support	>> JB Grandjean	To develop
FSC support	>> Mathieu Auger Schwartzberg	To develop
PEFC support	>> Rémi Sournia	To develop
DFID support	>> Thomas Pichet	To develop
WWF support	>> ?	To develop
U.E. support	>> ?	To develop

1.1.2 AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

A l'issue du CDO tenu à Brazzaville, les 23 et 24 novembre, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues¹² sur la composante 2 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Budget après CDO PPECF CDO de Brazzaville 23/24 novembre 2017						
Libellé	Budget €		Bénéficiaires	Décision CDO	Recommandations issues de l'atelier préparatoire	
	PPECF	Cofinancement				
AXE II "Les règles de l'art"						
5 Projet IDROP (drone) CEA-CIRAD-NATURE +SUNB	243.750	400.000	Concessionnaires et Et:	oui	Les nouvelles technologies doivent être développées	
6 Soutien au Programme P3FAC (ATIBT)	682.500	3.000.000	Recherche & concessio	oui	Doit déboucher sur des recommandations pratiques	
7 Classement SATA (ATIBT)	195.000	70.000	Concessionnaires indu:	oui	lettre d'engagement des concessionnaires	
8 Promotion des LKTS	390.000	> 50.000	Tout concessionnaire	oui		
9 Développement du e-learning	390.000	à préciser	Concessionnaires & so	oui	En partenariat, notamment avec le RIFFEAC	
10 Développement d'un guide vers la certification	292.500	à préciser	Concessionnaires & so	oui		
11 Développement d'outils logiciels de monitoring	146.250	à préciser	Concessionnaires	oui	En particulier les entreprises asiatiques	
12 Appui aux entreprises (dont coaching vers la certification)	2.437.500	2.500.000	Concessionnaires vers	oui	Voir annexe spécifique du CDO	
13 Protocole de collaboration avec le projet APV-FLEGT UE/FFEM	877.500	4.000.000	Tout concessionnaire	oui	Préciser l'articulation. Eviter tout double emploi avec les moyens de la Cellule de gestion du PPECF. Prise en compte des forêts communales et communautaires	
Sous-total	5.655.000	> 10.000.000				

¹² Sous réserve d'une non objection finale.

Actions réalisées durant la période :

Ligne 5 : projet IDROP (drone) CEA, CIRAD, Nature +, SUNBIRDS

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Indicateur global : 75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC mettent en œuvre ont un plan de gestion faune effectif ;

Indicateur global : 25 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions faune.

Cette intervention est toujours en attente de la réponse officielle de la Région Occitanie, comme l'indique le courriel reçu, le 29 septembre, de M. Hubert Dubois du CEA Tech Occitanie :

« ...Avec le démarrage prochain des activités du projet iDROP (tous les signaux sont au vert, nous attendons maintenant le vote officiel des élus à la Région d'ici qqes jours), nous avons fait un premier point téléphonique ce matin entre CIRAD, Sunbirds et CEA pour prévoir les premières actions.

La première action d'importance à prévoir est la première mission terrain qui se fera au premier trimestre 2019 et nous avons besoin d'échanger avec vous, et, principalement avec Interholco, pour bloquer les dates et la préparer.

Nous vous proposons les différents créneaux suivants (ces créneaux conviennent au CIRAD, à Sunbirds et au CEA) pour un premier call téléphonique (Skype si possible pour vous) avec vous, je vous laisse le remplir ? :

A très bientôt,

Hubert. »

DUBOIS Hubert
Responsable Technologies Logicielles

CEA Tech Occitanie
51, Rue de l'Innovation | 31670 LABEGE
M. +33 6 43 48 75 66 | T. +33 5 36 25 96 14
hubert.dubois@cea.fr www.cea-tech.fr

¹³ Dans la continuité des projets ACPAC et GAB-EFIR, financés par la première phase du PPECF.

- **Volet 3** : appui aux Administrations locales pour l'intégration des nouvelles connaissances sur la gestion durable des forêts dans les réglementations d'Afrique centrale.

Le PPECF a déjà financé plusieurs appuis spécifiques à ce Programme qui sont actuellement en cours d'exécution :

- avis de non objection de la COMIFAC et de la KfW en date du 20 juillet 2018, [DNO n° 183], pour l'octroi d'une subvention en vue de la mise en œuvre de l'action intitulée : « *De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF)* » ;
- avis de non objection de la COMIFAC et de la KfW en date du 24 juillet 2018, [DNO n° 191], pour l'octroi, d'une subvention en vue de la mise en œuvre de l'action intitulée : « *Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo* ».

Ligne 7 : classement SATA

Dans un contexte plus global d'une amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle, de l'optimisation de la valorisation des bois, de recherche de rentabilité matière, d'une meilleure gestion de déchets¹⁴ (répondant aux objectifs de certification selon le critère n°5 de FSC), les producteurs de bois du bassin du Congo envisagent l'adoption d'un système de règles de classement : les règles SATA (Sciage Avivés Tropicaux Africains) qui sont susceptibles de modifier positivement¹⁵ le pourcentage commercialisé d'une grume et autorisent des « découpes » plus avantageuses dans un produit plat (avivés, planches, etc.).

Dans cet esprit, l'ATIBT avait adressé une requête au PPECF pour promouvoir une amélioration des rendements matière par le classement SATA des sciages et en date du 10 février, la KfW avait donné sa non objection à une subvention de l'ATIBT pour démarrer cette intervention qui prévoyait plusieurs étapes :

- a) réunir les entreprises productrices de ces essences pour la démarche ;
- b) démontrer par une étude le gain en rendement matière et les proportions des différentes qualités en fonction des règles appliquées (règles conventionnelles, versus règles spécifiques de l'entreprise, versus règles SATA, versus règles MGR¹⁶) ;
- c) rechercher des noms de qualité commerciale attractifs pour le client en étudiant la correspondance possible avec les autres règles internationales (notamment avec les règles MGR) ;
- d) rédiger des documents vulgarisés pour les opérateurs (plaquette, posters, etc.) ;
- e) rédiger un document promotionnel expliquant les qualités aux consommateurs ;

¹⁴ Le classement des grumes et des sciages permet de différencier les qualités et permettent d'établir une valeur marchande à des ensembles de produits. Le rendement matière actuel d'une scierie est d'environ un tiers, c'est-à-dire que pour une tonne de bois arrivant à la scierie, environ 300 kg sont transformés en sciages commercialisable et 700 kg ne sont pas valorisés et forment les rebus (également appelés connexes ou déchets selon le contexte). Ces rebus doivent être éliminés car ils deviennent rapidement encombrants, et le plus souvent ils sont brûlés à proximité de la scierie.

¹⁵ Historiquement, les règles actuelles ont été établies à une période où le coût du transport, l'abondance de la ressource et le coût de la première transformation incitait les producteurs à ne commercialiser que la plus belle qualité. Ceci explique qu'aujourd'hui encore l'image "technique" des bois tropicaux est associée à un bois sans défaut, avec un nom de qualité unique (FAS, First and second) qui varie non seulement d'une entreprise à l'autre mais aussi en fonction des clients. Cette absence de règles communes a entraîné les entreprises à produire une qualité toujours supérieure pour se différencier des concurrents. Il était donc raisonnable, dans un monde aux ressources naturelles finies, de revenir à un système de classement, engendrant moins de pertes : les règles SATA.

¹⁶ Malaysian Grading Rules

- f) former les opérateurs (voire d'autres formateurs) pour l'application de ces règles de classement ;
- g) définir une date de lancement lorsque le dispositif est opérationnel et communiquer massivement sur cette transition le moment venu ;
- h) promouvoir l'application de ces règles lors d'évènements professionnels ;
- i) suivre l'évolution de l'application des règles sur le marché et rester à l'écoute des entreprises qui rencontreraient des difficultés.

A noter qu'en commission marketing de l'ATIBT du 19 septembre dernier¹⁷, plusieurs sociétés présentes, ont émis certaines réserves sur la faisabilité de cette « réforme », car, pour réussir, elle nécessite de l'adopter en bloc vis-à-vis des clients respectifs des sociétés. Pour cette raison, l'appui du PPECF se déclinera donc en trois phases, qui doivent être franchies, avec succès, pour aller jusqu'au bout du financement.

Ligne 8 : promotion des LKTS¹⁸

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Face aux pressions environnementales et économiques, les forêts du bassin du Congo sont de plus en plus vulnérables. Sans une valorisation durable de ses produits, la forêt est susceptible d'être convertie pour une occupation des terres plus rentables, telles que l'agriculture et l'élevage, sources de 75% de la déforestation actuelle (d'après la FAO, 2002).

Or, parmi les nombreuses centaines d'essences présentes dans les forêts du bassin du Congo, seules quelques dizaines d'essences sont exploitées industriellement. La gestion durable de ces essences et les risques d'illégalité des bois augmentent donc sensiblement, plus la pression sur ces essences traditionnelles, devient forte, jusqu' à compromettre la viabilité du modèle « concession ».

Après discussions avec l'ATIBT, le PPECF a élaboré un questionnaire d'enquête qui a été adressé à toutes les sociétés forestières du bassin du Congo. Le dépouillement des réponses est en cours et nécessitera des avis d'experts pour caractériser le potentiel de la ressource¹⁹, la durabilité²⁰, les propriétés technologiques, des essences présélectionnées par l'enquête, pour aboutir, probablement à moins de dix essences à soumettre à des tests d'emplois.

Ligne 9 : développement du e-learning

Indicateur global : les superficies certifiées FSC-FM ou PEFC restent stables (5,5 Mio d'ha) et pour 75 % d'entre elles, un plan faune est effectif ;

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Mio ha).

¹⁷ La Commission s'est tenue dans les bureaux de l'AFD à Paris.

¹⁸ Lesser known timber species.

¹⁹ A noter que même si les forêts du bassin du Congo comportent une forte biodiversité, la densité des essences s'effondre à partir du 8ème ou 10ème rang,

²⁰ Cas de l'Eveuss qui présente des résistances différentes à l'attaque de certains champignons, selon la sous-espèce (Klainedoxa gabonensis et Klainedoxa trilesii).

La CgP a rencontré à Douala, en date du 25 février, le Consultant Vincent Pelé qui avait élaboré le module d'apprentissage en e-learning sur la sécurité de l'abattage. Il est prévu de poursuivre la collaboration sur des modules encore à choisir, notamment, sans doute, un module orienté contre la corruption du personnel et des cadres dans les entreprises forestières, les premiers secours, la lutte anti incendie.

Depuis, cette rencontre, ce dossier n'a pas avancé, excepté le fait que le PPECF a demandé récemment au Consultant, de transcrire le module e-learning sur la sécurité à l'abattage, sur un support CD, ne nécessitant pas une connexion internet.

Ligne 10 : développement d'un guide vers la certification

Indicateur global : les superficies certifiées FSC-FM ou PEFC restent stables (5,5 Mio d'ha) et pour 75 % d'entre elles, un plan faune est effectif ;

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Mio ha).

Cf. Ligne 6 : soutien au Programme P3FAC (ATIBT)

Volet 2 : capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur la dynamique forestière et la sylviculture et uniformisation des techniques d'exploitation à impact réduit dans les forêts du bassin du Congo.

Ligne 11 : développement d'outils logiciels de monitoring

Indicateur global : les superficies certifiées FSC-FM ou PEFC restent stables (5,5 Mio d'ha) et pour 75 % d'entre elles, un plan faune est effectif ;

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Mio. ha).

En date du 21 septembre, la CgP a repris une discussion autour d'un outil logiciel que le consultant Vincent Pelé avait élaboré pour le monitoring d'un objectif de certification d'une entreprise²¹, au Cameroun, devenue aujourd'hui, la référence dans le bassin du Congo.

Cette deuxième rencontre a permis de confirmer un premier avis de la CgP, sur l'intérêt à contribuer à l'émergence d'un outil logiciel complet qui faciliterait, dans le bassin du Congo, le monitoring d'une norme attachée à une certification, qu'elle soit de niveau légal ou de gestion responsable. La réunion a aussi permis de jeter les bases d'un mode opératoire sur le développement de l'outil dans le bassin du Congo.

Ligne 12 : appui aux entreprises dont coaching vers la certification

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Mio ha).

²¹ Cet outil lui avait permis de suivre précisément l'avancement de toutes les actions à mener et d'établir un tableau de bord mensuel graphique destiné au management de l'entreprise (pour rappel, cette entreprise certifiée FSC-FM a pu obtenir son certificat FSC-FM sans aucune non-conformité majeure). Depuis, le consultant a décidé de professionnaliser cet outil pour le proposer aux entreprises, en ajoutant différents modules complémentaires : audit internes, audits fournisseurs et analyse de risque de la chaîne d'approvisionnement des bois (système de diligence raisonnée), ce dernier étant actuellement le plus demandé.

Rappelons que la CgP a mis en ligne, sur son site web, une page²² réservée aux appuis de coaching vers la certification où il peut être téléchargé :

- le formulaire de demande d'appui coaching ;
- une note explicative sur le coaching vers un certificat ;
- les taux d'interventions financiers, suivant le certificat visé.

Sur le terrain, la CgP avait réalisé du 15 au 19 janvier, une étude diagnostic globalement positive chez l'entreprise SOMIVAB au Gabon qui a sollicité l'appui du PPECF vers l'objectif de se faire certifier OLB²³.

La CgP a donc transmis en date du 12 février, pour non objection à la KfW et à la COMIFAC, la demande d'appui-coaching en faveur de la société SOMIVAB.

La CgP a réalisé dans le courant de la période, d'autres diagnostics : l'entreprise SEFCA en RCA, les entreprises TTIB, SBL, BSO et ASI au Gabon et les premiers contrats de coaching pour SOMIVAB et TTIB, sont actuellement en préparation.

Par ailleurs, lors de son allocution du 26/09/2018 à Mevang, le Président gabonais, Ali Bongo Ondimba, a annoncé « *fixer 2022 comme année butoir pour certifier FSC toutes les concessions forestière* ». Cette déclaration s'appuie probablement sur les constats suivants :

- le mécanisme des APV FLEGT n'est pas en place au Gabon et n'a jusqu'ici pas démontré son efficacité dans la sous-région ;
- les capacités de contrôle de l'Administration des Eaux et Forêts sont limitées alors que les Plans d'Aménagement ne sont pas tous respectés et qu'il existe une part significative d'activités illégales dans la gestion de la ressource ;
- les systèmes de certifications (de légalité ou de gestion durable) sont reconnus comme efficaces, pour limiter l'activité illégale dans les entreprises certifiées et contribuer à une meilleure gouvernance (notamment à travers des relations établies, claires et apaisées entre l'entreprise certifiée, l'administration et les parties Prenantes).

Il est clair que cette annonce a provoqué une onde de choc chez les entreprises non certifiées au Gabon et, sans doute, par effet de ricochet, chez d'autres entreprises forestières dans les autres pays du bassin du Congo, qui pourrait bien relancer la certification qui a connu un net ralentissement, voire un recul, ces dernières années, en Afrique centrale.

Pour l'heure, il est urgent de clarifier les conséquences de cette exigence, tant sur le plan législatif que commercial, en veillant certainement à un libre accès à différents standards de certification, de niveau comparable²⁴.

Ligne 13 : protocole de collaboration entre les projets APV-FLEGT UE-FFEM / PPECF

À la fin des années 2000, l'Union européenne a fait aux pays forestiers tropicaux une proposition d'accords de partenariat volontaires (APV) destinés à améliorer la gouvernance et à éliminer l'exploitation et le commerce illégal du bois. Ce processus, connu sous le nom de FLEGT (Forest Governance, Law

²² <http://www.ppecf-comifac.com/requete-de-coaching.html> .

²³ Afin de pouvoir contrôler directement toute la chaîne de production du bois, SOMIVAB exploite, depuis janvier 2013, une concession forestière de 304.000 hectares, à partir de laquelle, elle veut pouvoir s'approvisionner en bois certifiés et répondre à des marchés « ferroviaires » qui sont en forte hausse (interdiction en Europe du traitement des traverses à la créosote). De ce fait, SOMIVAB voudrait obtenir au minimum, un certificat de légalité) dans les meilleurs délais.

²⁴ FSC-FM versus PAFC Gabon.

Enforcement and Trade), vise à remettre au centre du jeu les capacités de contrôle des administrations, et renvoie ainsi la certification FSC dans le domaine des arrangements privés, utiles mais contingents. De fait, en Afrique Centrale, la certification FSC stagne voire régresse depuis plusieurs années. En parallèle, les « certifications de légalité », moins contraignantes que le FSC, proposées par différents organismes de contrôle, séduisent plusieurs grandes sociétés forestières exportant vers l'UE, dans la mesure où elles les aident à démontrer la légalité des bois et leur traçabilité de la forêt au port d'embarquement.

De plus, la récente décision du président gabonais constitue « *un pas supplémentaire dans l'utilisation d'instruments privés à des fins de régulation publique. Concrètement, elle signifie que le gouvernement gabonais se « décharge » du contrôle des concessions forestières sur une organisation internationale (le FSC) et des organismes certificateurs. On peut aussi y voir un aveu de l'incapacité de l'administration à réguler le secteur et à faire appliquer les plans d'aménagement, qui constituent des obligations légales. Ceci va sans doute accentuer le sentiment de marginalisation ressenti par de nombreux cadres du ministère en charge des forêts, alors que le gouvernement a multiplié ces dernières années la création d'agences en lien direct avec la Présidence, pour la gestion de l'environnement. Contrairement aux pays voisins, le Gabon n'a jamais manifesté d'intérêt pour la proposition européenne d'Accord de Partenariat Volontaire, sans doute du fait que ses exportations de bois sont de plus en plus tournées vers l'Asie. Si d'autres pays emboîtent le pas du Gabon, et rendent les certifications privées obligatoires (le Congo l'envisage dans sa loi forestière en préparation), la stratégie européenne n'accordant qu'une place secondaire aux certifications privées devra sans doute être revue²⁵. »*

Néanmoins, un protocole de collaboration ATIBT-PPECF a été établi, pour mettre en œuvre une intervention « FLEGT » au travers des composantes 2 et 3 qui peuvent avoir une incidence forte, sur la promotion de la certification, dans le bassin du Congo :

Composante 2 :

- mettre en place des points focaux au travers des associations professionnelles du secteur privé dans chaque pays (syndicat), qui auront pour mission de :
 - ✓ faire le lien entre les entreprises et les projets FLEGT-REDD+ et PPECF 2 ;
 - ✓ sensibiliser le secteur privé et identifier les entreprises candidates la certification ;
 - ✓ appuyer la réalisation des diagnostics de légalité (sous la supervision de l'expert certification du PPECF 2) ;
 - ✓ faire l'analyse du niveau de légalité selon les exigences FLEGT sur la base des résultats d'audit;
 - ✓ communiquer (activités des projets, certification, FLEGT APV et RBUE, REDD, exigences marché, etc.) ;
 - ✓ mener des actions de lobbying pour faire reconnaître la certification tierce partie dans les APV et dans les processus de due diligence ;
- sensibiliser le secteur privé, et identifier les entreprises candidates au coaching de certification vérifié tierce partie, notamment sur processus de certification, les exigences des systèmes de certification, les implications en termes social et environnemental, les liens entre certification et APV/FLEGT et RBUE, etc. ;
- appuyer les diagnostics initiaux de légalité sur les aspects sociaux (internes et externes) pour les cas sensibles (tel que présence de peuples autochtones, contextes sociaux particuliers, etc.) ;
- mettre en place un plan de communication du secteur privé localement en : dotant les syndicats de sites web, permettant de communiquer sur la certification, le FLEGT, les marchés, les aspects sociaux et environnementaux, les initiatives en faveur de la biodiversité, etc. et en assurant la mise à disposition

²⁵ Alain Karsenty <http://www.willagri.com/2018/10/04/forets-linstitutionnalisation-legale-de-la-certification-fsc-au-gabon/>

d'informations justes et fiable (en lien avec le site de l'ATIBT). Le contenu de ces sites web seront sous la responsabilité des points focaux (pour les informations et l'animation), la conception des sites serait confiée à des prestataires, avec l'appui du service communication de l'ATIBT.

Composante 3 :

Activités de lobbying et de communication de la certification des acteurs européens du RBUE pour harmoniser la reconnaissance des certificats vérifiés tierce partie, dans le RBUE, par :

- une campagne de sensibilisation / formation sur le rôle de la certification vérifiée tierce partie, dans le RBUE et de la prise en compte des aspects légaux, sociaux (interne et externe) et environnementaux (biodiversité) auprès des autorités compétentes, importateurs, fédérations et grands acheteurs de bois tropical africain, organismes de contrôle, Communauté Européenne (DEVCO) ;
- un voyage d'étude des parties européennes dans les pays producteurs d'Afrique centrale pour rencontrer les parties prenantes des pays producteurs, visiter des sites de production, comprendre la traçabilité des produits forestiers, visiter des sites d'initiatives de conservation de la biodiversité ;
- etc.

A ce jour, après déjà de nombreux mois écoulés, le processus de recrutement des référents n'est pas encore achevé et l'intervention a pris un retard considérable sur le chronogramme prévisionnel. La CgP a également rappelé à l'ATIBT qu'il est attendu, à travers des rapports d'avancement, une évaluation continue de l'état de progression vers les résultats attendus (l'internalisation progressive du FLEGT au niveau légal, les plans de communications, le degré d'intégration de la certification dans le système SVL, les nouvelles règles normatives mises en place, etc.), sur base d'une feuille de route par pays.

Ligne 4 : appel à projets (Axe II)

Une requête de doctorat voulant comparer l'incidence du mode d'exploitation forestière sur la faune.

Après de multiples échanges avec l'Université d'Utrecht., le PPECF a reçu des compléments d'informations, notamment sur le protocole statistique relatifs aux variables suivies (biodiversité totale, densité spécifique, etc.) qui permettent à présent de présenter le dossier, pour non objection à la KfW, courant octobre prochain.

Ce nouvel appui en direction d'une meilleure connaissance de la faune et de l'incidence de la certification sur sa protection, viendra compléter l'étude du CIFOR qui avait conclu très positivement sur la valeur sociale des concessions certifiées FSC-FM²⁶.

Elle permettra également de renforcer la robustesse d'une méthodologie en cours de recherche, sur financement PPECF, dans la concession Gabonaise Precious Wood, pour proposer aux concessionnaires, un plan simplifié de gestion de la faune, basé sur des collectes de données enregistrées par un maillage de caméra-trap²⁷.

Upgrading du logiciel de suivi du braconnage SMART

La criminalité faunique entache fortement l'image de l'exploitation forestière en Afrique centrale. Il est donc essentiel, à l'heure où la part des bois tropicaux africains, ne cesse de baisser en volumes sur les

²⁶ <https://www.cifor.org/library/4487/social-impacts-of-the-forest-stewardship-council-certification-an-assessment-in-the-congo-basin/?pub=4487>

²⁷ Aujourd'hui, le prix d'une caméra trap se situe autour de 200 euros.

marchés mûrs, de préserver la filière bois, deuxième employeur, après la fonction publique, dans les Etats du bassin du Congo.

Parallèlement, on constate, un changement qualitatif dans le braconnage : de chasses villageoises, parfaitement intégrées dans les droits et usages des populations riveraines, on assiste aujourd'hui, à une décimation de la faune par du braconnage avec des armes de guerre, pour alimenter les marchés urbains, régionaux et internationaux au travers de filières mafieuses (viande de brousse, ivoire, écaille de pangolins, peaux, etc.).

Face à ce constat, les autorités sont relativement impuissantes et n'ont certainement pas encore pris la mesure de l'impact de cette prédation sur la préservation de la ressource ligneuse (e.g. impact des animaux dans la dispersion des graines et dans le maintien d'une hétérogénéité génétique sur laquelle, la sélection peut s'exercer).

De plus, les audits de surveillance des concessions certifiées, émettent, de façon récurrente des demandes d'actions correctives (DAC) sur les PCI relatifs à la protection de la biodiversité, en particulier celle de la faune.

Or les territoires (les concessions) sont très étendus, pour respecter des taux de prélèvement quasi insignifiants sur la biomasse ligneuse, dans un modèle de gestion durable. Les gestionnaires, certifiés par le FSC ou le PAFC (au Gabon), de ces territoires, deviennent donc incapables d'exercer une surveillance à un coût économique supportable, surtout face à un braconnage qui a changé de nature.

Dans ce contexte, une amélioration des outils existants, tel le logiciel SMART, est vitale pour tenter de garder un minimum d'effets dans une lutte anti braconnage (LAB) qui doit s'opposer à des moyens de destruction inédits.

L'originalité de l'intervention « upgrading du logiciel SMART par la mise en oeuvre d'un module d'intelligence artificielle » [DNO n° 199 en préparation] consiste donc à rendre ce logiciel, bien connu des entreprises opérant dans le bassin du Congo, plus performant, en y implantant, un module d'intelligence artificielle (AI), capable de traiter des milliers de données, jusqu'ici enregistrées, mais qui ne livrent sans doute pas, leurs évidences, faute de temps et d'outils statistiques qu'il faudrait leur appliquer. Un tel module, donnerait à SMART, une nouvelle dimension, en rendant l'outil plus efficient et sans doute même prédictif, dans l'évaluation de la pression de braconnage et corollairement, les ressources LAB (patrouilles, véhicules, appui des brigades spécialisées, etc.) seraient certainement optimisées.

Mallette pédagogique CLIP

Le CIRAD en association avec Nature + a transmis une requête [n° 201] relative au développement d'un outil pédagogique < la mallette CLIP > facilitant un réel dialogue social entre les différentes parties prenantes dans une démarche de Consentement libre, informé et préalable, (CLIP) avec les communautés locales, les exploitants forestiers, les Administrations, les ONGs etc. La CgP a néanmoins transmis au CIRAD de nouvelles observations émises par la KfW, qu'elle fait siennes, dont :

« ...1. Le CLIP n'est pas nouveau, mais cette procédure est maintenant standard dans tous les projets de la Banque Mondiale et aussi de la KfW, où des droits des ayant-droits sont concernés. Même si le CLIP n'est pas toujours appliqué il doit exister une multitude de méthodologies pour son application. Avant alors de vouloir développer la mallette, il faudrait d'abord connaître ce qui existe déjà et analyser, s'il faut élaborer encore une nouvelle méthodologie. Quelles sont les lacunes de celles qui existent, quelles sont les contraintes qui interdisent leur application dans les concessions forestières ?

2. Dans le cadre de notre [KfW] engagement pour les aires protégées dans le bassin du Congo nous préparons actuellement une consultation qui doit traiter aussi la question comment on peut traduire les

exigences du CLIP dans le bassin du Congo. Il est alors préférable d'attendre d'abord cette consultation avant d'entamer une autre.

3. Le risque principale concerne « l'application de la mallette par les concessionnaires.... ». Avant que les concessionnaires ne sentent le besoin d'avoir une méthodologie CLIP, il ne faudrait pas la développer. Le besoin devrait émaner d'eux. Et ce besoin se créerait probablement à travers les DAC lors des audits. Et ces DAC dépendent de l'interprétation des exigences CLIP par les auditeurs. Est-ce qu'on a déjà obtenu suffisamment d'expériences avec ce type de DAC afin de pouvoir définir le niveau d'exigences pour le CLIP ? Dans ce cadre il faut aussi considérer que les « bons » concessionnaires ont depuis longtemps appliqué des méthodes pour prendre en considération les aspects sociaux, aussi des peuples autochtones. Peut-être il suffit d'ajouter quelques étapes afin de satisfaire les auditeurs, mais pas toutes la procédure CLIP.

4. Pour beaucoup d'aires protégées on est dans la situation que la création des APs a été réalisée bien avant le CLIP, donc il est impossible d'obtenir le « Préalable ». Dans ce cas il semble qu'on devrait élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour les peuples autochtones. Je peux m'imaginer que la situation avec les concessions est très similaire. Il faut aussi se demander si le CLIP ou le plan d'action devrait être préparé une fois pour le plan d'aménagement ou est-ce qu'il faut l'actualiser pour chaque assiette de coupe annuelle. Il ne me semble pas très approprié de discuter le CLIP avec des ayants droits d'une assiette de coupe qui serait exploitée d'ici 25 ans... ».

De l'avis du PPECF, cet outil pédagogique devrait se développer en étroite collaboration avec le FSC qui a récemment fait une évaluation du concept, dans différentes forêts, autour du monde.

Appui aux forêts communautaires

A côté du domaine permanent forestier, il ne faudrait pas négliger les millions d'hectares affectés aux forêts communautaires. Elles aussi, font l'objet de plans d'aménagement (simplifiés) et peuvent prétendre à des labels de gestion durable.

C'est ainsi qu'au Cameroun, le PPECF s'est rapproché du SAILD²⁸, pour expérimenter une nouvelle approche d'organisation et de fonctionnement des forêts communautaires et des regroupements qui les exploitent, basée sur une centrale de prestation de services²⁹ qui pourrait répondre aux besoins et sollicitations des exploitants.

Mais pour payer ces services, il faut améliorer très sensiblement, les revenus issus de ces forêts. Pour ce, le PPECF pense à une intervention très pratique qui consisterait à développer une plate-forme de courtage en ligne, qui permettrait une émulation des prix de vente, à la façon d'un site d'enchères publiques.

Dragage de la Sangha

Suite à une requête de la société IFO, mettant en évidence, l'impact économique de disposer de 4 à 6 semaines de navigabilité supplémentaire sur la basse Sangha, le PPEC a obtenu la non objection [ANO

²⁸ Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement Yaoundé-Cameroun

²⁹ Ceci pour combler les capacités de gestion des responsables des FC qui, à raison, craignent de ne pas posséder les capacités d'organisation suffisantes pour maîtriser la gestion complexe d'un outil collectif de revenus que constitue une forêt communautaire.

n° 196], de contracter le Service commun d'entretien des voies navigables (Congo-RCA) GIE SCEVN³⁰, pour réaliser une étude bathymétrique du PK 71 au PK 460, nécessaire à l'évaluation d'un plan de dragage.

Etude de marché pour la commercialisation des produits connexes de l'exploitation forestière et de la transformation en scierie

Cette étude marché s'intègre dans le contexte suivant :

- En amont de la filière bois :
 - ✓ Les entreprises forestières certifiées rencontrent des difficultés économiques croissantes en raison notamment de la raréfaction de la ressource ligneuse et de l'augmentation des coûts de mise en œuvre de la certification ;
 - ✓ Le volume aujourd'hui laissé en forêt est de l'ordre de 30% du volume brut des arbres abattus ;
 - ✓ Les rendements en scierie dépassent rarement 50%, en raison notamment de la production de débits de grandes dimensions, de qualité élevée ;
 - ✓ Certaines entreprises transforment à la scie mobile une partie de leurs déchets d'exploitation pour la confection de produits destinés à être consommés en interne ;
 - ✓ Il reste néanmoins une quantité importante de bois en forêt ou sur parc scierie (ou sur les places à feux) qui ne sont pas valorisés actuellement. Cette situation qui peut s'expliquer par des raisons économiques (rentabilité des produits, rendement matière...) reste un non-sens écologique.
- En aval de la filière bois :
 - ✓ Le marché ne paye pas le prix permettant de compenser les coûts de production des entreprises certifiées. Leur compétitivité par rapport aux entreprises non-certifiées est impactée. Par ailleurs, les importations de produits bois d'Afrique centrale sont en constante décroissance depuis plusieurs années au niveau européen, le seul avec le marché nord-américain susceptible de payer un premium sur les produits certifiés ;
 - ✓ Les débités des essences les plus demandées, telles que le tali ou l'iroko, sont difficilement accessibles aux petites entreprises importatrices européennes à la recherche d'approvisionnements ponctuels ou de dimensions particulières. Ces difficultés s'expliquent par le fait que ces essences sont essentiellement exportées sous la forme de grumes vers l'Asie, ne laissant qu'une très faible part de débités (produits quasi-exclusivement au Gabon) sur le reste du marché international ;
 - ✓ Au niveau du marché espagnol, nombre d'opérateurs (tel que Maderas Angel Suarez, partenaire à cette étude) se satisfont de débités de qualité « industrielle » (terminologie utilisée en Espagne, essentiellement chevrons et lambourdes produits à la scie mobile), de qualité inférieure aux sciages FAS traditionnellement produits par les entreprises productrices du bassin du Congo. Ces débités industriels sont retransformés localement, dans les scieries et menuiseries en Espagne, en produits de plus petites dimensions (lamellé-collé, carrelets, parquets, lambris, etc.) ou utilisés comme bois de structure extérieure, régulièrement en terrasses. Pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut, ces entreprises sont souvent obligées de se rabattre sur des approvisionnements sans garantie légale. Les opérateurs espagnols sont donc à la recherche de produits bois certifiés afin de se conformer au RBUE ;
 - ✓ Au niveau du secteur du rail, les partenaires à cette étude (SNCF et) ont confirmé les importants besoins en produits bois certifiés autres que les traverses, qui pouvaient être produits à partir de produits connexes. Au-delà de la sécurisation d'approvisionnements en bois, la SNCF et Durwood souhaitent limiter les gaspillages de bois issus de la production de traverses.

³⁰ Structure la plus à même de réaliser ce travail de dragage, d'autant plus qu'il s'agit d'une de ses missions officielles.

L'objectif de l'étude est d'évaluer la faisabilité économique de la valorisation de produits connexes d'origine certifiée, issus de l'exploitation forestière et de la transformation en scierie

Identification d'essences à haut potentiel de valorisation (EHPVal)

Parmi les nombreuses centaines d'essences présentes dans les forêts du bassin du Congo, seules quelques dizaines d'essences sont exploitées industriellement. La gestion durable de ces essences et les risques d'illégalité des bois exercent une forte pression sur ces essences traditionnelles, jusqu' à compromettre la viabilité du modèle « concession » certifiée.

Il y a donc nécessité d'une réflexion continue sur l'exploitation forestière en Afrique centrale, dans une prospective stratégique de maintien des couverts forestiers, en misant sur le secteur privé, en y intégrant différentes thématiques phares qui font partie du cadre logique du PPECF II (appui à la certification forestière, à la communication sur son impact socio-environnemental, essences à promouvoir, nouvelles règles de commercialisation³¹ (nouvelles règles fiscales incitatives, optimisation des coûts logistiques, usages multiples et probablement superposés) des espaces forestiers, la recherche de nouveaux marchés, etc.), dans une Afrique qui va doubler sa population, dans les trente années à venir.

Parmi les options de valorisation, figure deux possibilités majeures : (i) mettre sur le marché des nouvelles essences dont les propriétés technologiques et de durabilité demeurent peu connues, (ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les coproduits actuellement non utilisés par l'industrie du bois. Le Centre Wallon de Technologie du Bois [DNO n° 200 en préparation] propose de cibler des marchés de niche qui se caractérisent par la production de petits volumes à haute, voire très haute valeur ajoutée (par exemple similaire à la production de pycnogenol, un antioxydant naturel extrait des écorces de pin maritime). Une telle filière peut s'intégrer de manière harmonieuse dans la filière bois, en s'insérant dans la chaîne de valorisation existante, sans perturber la valorisation des autres coproduits. En Europe, ce secteur est en plein essor (voir par exemple le projet EXTRA FOR EST³²). Vouloir le développer en Afrique est une évidence compte tenu de la diversité des molécules présentes dans les arbres tropicaux. Enfin, cette nouvelle filière ferait muter, une nouvelle fois, le métier d'exploitant forestier vers des produits à très fortes valeurs ajoutées qui ne subiraient pas les coûts prohibitifs d'une logistique liée au transport des grumes ou de sciages.

Par ailleurs, l'intervention est en ligne avec le think-tank qui s'est tenu à Nogent sur Marne, et qui a abouti à un consensus³³ de former cinq groupes de travail, dont un est centré sur la valorisation des bénéfices générés par les forêts du bassin du Congo.

Enfin, à l'heure où le dernier rapport du GIEC alerte les Etats des lourdes conséquences d'une augmentation des températures au-delà de 1,5 °C, il ne faut pas négliger toutes les opportunités qui se présentent pour combattre l'idée que l'exploitation forestière n'est pas une filière rentable et préserver au maximum le massif forestier du bassin du Congo.

³¹ Notamment avec les marchés asiatiques

³² <https://www6.inra.fr/extraforest>

³³ Il faut noter que ce plan d'actions intègre le même exercice réalisé par d'autres structures, notamment le FSC-Bonn et The European Sustainable Tropical Timber Coalition (STTC).

Développement et promotion d'outils innovants de formation EFIR

L'originalité du Projet « Développement et promotion d'outils innovants de formation par la mise en œuvre de modules de formation auprès d'entreprises de niveaux différents en matière de certification : maquettes en 3D (en bois ou dans d'autres matériaux) relatives à la construction d'ouvrage d'art et à l'abattage contrôlé » repose sur deux axes d'intervention complémentaires, à savoir : (1) le développement de maquettes pédagogiques en trois dimensions (3D), en bois ou dans d'autres matériaux et (2) la dispense d'un panel de formations permettant le développement de ces maquettes. Ces deux axes d'intervention ont pour objectif de permettre aux entreprises bénéficiaires de s'approprier pleinement, à tous les niveaux organisationnels et hiérarchiques, des méthodes essentielles de travail à un niveau EFIR en vue d'être en accord avec les exigences de la réglementation en vigueur et/ou de leur certification.

Le point fort de l'intervention [DNO n° 198 en préparation] consiste d'une part à produire des outils de formations innovants (maquettes pédagogiques en 3D) et d'autre part à rassembler plusieurs entreprises forestières du bassin du Congo ayant des niveaux de certification différents (Non Certifiées, Certifiées « Légalité », Certifiées FSC, Certifiées PAFC pour le Gabon). La production de maquettes pédagogique en 3D (en bois ou dans d'autres matériaux) est « une première » dans le cadre de la formation forestière de manière générale et plus particulièrement en Afrique centrale. Ainsi ces dernières permettront de développer une nouvelle approche dans les formations notamment auprès des entreprises non certifiées. De plus, étant donné le « turn over » du personnel, souvent très court, rencontré dans les sociétés forestières, l'existence de maquettes de formation dans ces sociétés pourra contribuer d'une certaine manière à réduire le coût des formations pour la mise à niveau des nouveaux employés.

Projet d'harmonisation, des interventions de lutte contre le VIH -Sida au sein des concessions forestières, dans le bassin du Congo.

La proposition reçue est portée par le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) et s'organise autour de l'idée d'un projet d'harmonisation des interventions VIH au sein des concessions forestières du bassin du Congo. L'espace économique du bassin du Congo notamment pour ce qui concerne le secteur forestier, est caractérisé par les échanges transfrontaliers, et le brassage des populations.

On mesure par-là, l'incidence que peut avoir la filière bois dans la pandémie du virus à l'échelle régionale.

De plus, les entreprises forestières sont déjà confrontées à un turn-over très élevé de leurs cadres, et cela, n'est pas sans incidence, en matière du maintien d'un socle compétences et de savoir faire interne de l'entreprise, surtout si elle travaille selon des standards élevés de pratiques qui peuvent être attestées par des éco-labels (FSC-FM,PAFC-Gabon).

On voit là, que le VIH-Sida reste une menace pour le progrès économique et social d'une filière, d'un pays et de toute une sous-région.

Ceci justifie qu'une demande de non-objection (DNO) sera présentée courant octobre à la COMIFAC et à la KfW, pour promouvoir l'implantation de stratégies de lutte contre le VIH dans la majorité des entreprises forestières des pays du bassin du Congo, basé sur une dynamique de partage d'expériences entre ces pays, sur l'adoption d'une stratégie VIH cohérente du secteur forestier à l'échelle régionale, et sur une mobilisation de ressources financières devant servir à l'opérationnalisation de cette stratégie.

1.1.3 AXE III « La communication »

A l'issue du CDO tenu à Brazzaville, les 23 et 24 novembre, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues sur la composante 3 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Budget après CDO PPECF CDO de Brazzaville 23/24 novembre 2017					
Libellé	Budget €		Bénéficiaires	Décision cdo	Recommandations issues de l'atelier préparatoire
	PPECF	Cofinancement			
AXE III "La Communication"					
14 Programme marketing ATIBT, zone ZES-NKOK, au	585.000	à préciser	La filière	oui	Evaluer précisément le risque de l'intégration des certificats de légalité au sein du mécanisme Fair and Precious. En discuter au sein de la commission communication (dont FSC est membre) au sein de l'ATIBT
15 cinéma itinérant	48.750		Populations riveraines	oui	
16 Jeux éducatifs jeunesse	78.000		Société civile	oui	Partenariat à développer avec le sanctuaire de la Mefou
17 Représentation du Programme (CDO, etc.)	100.000				
18 Coûts d'encadrement et provision pour imprévu:	717.969				
Sous-Total	944.719				

Actions réalisées durant la période :

Ligne 14 : Programme marketing ATIBT

Indicateur global : l'ATIBT est appuyée dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains FSC ou PEFC en Europe

Rappelons que le programme marketing en faveur de la promotion des bois certifiés en provenance du bassin du Congo est le résultat d'une démarche lancée en 2014 avec le soutien de la KFW (PPECF), puis poursuivi par l'AFD, avant d'être repris dans le cadre du PPECF2 en 2018.

Ce programme est mis en œuvre par l'ATIBT avec une forte implication des 6 entreprises certifiées (CIB Olam, Interholco, Pallisco Precious Woods, Rougier et GWZ Wijma) et le concours d'experts marketing (Stratemark) et communication (Links).

Il se concrétise par le déploiement de la marque Fair & Precious, marque ombrelle qui s'appuie sur les certifications de gestion forestière durable FSC et PAFC.

Ce positionnement permet de garantir à l'ensemble des parties prenantes, une neutralité dans les modalités d'accession à la certification, sans démarche supplémentaire pour les entreprises. Le droit d'usage de la marque Fair&Precious est attribué à deux catégories d'utilisateurs :

- Les « CERTIFIED OPERATOR » : ce sont les gestionnaires forestiers certifiés FSC et/ou PAFC dans le bassin du Congo, membres de l'ATIBT
- Les « OFFICIAL PARTNER », il s'agit d'acteurs en aval de la filière, d'acheteurs, d'institutionnels, d'ONG, d'organismes de recherche et de formation, de médias... qui adhèrent aux valeurs de la marque et s'engagent à développer les parts de marché et l'image des bois africains certifiés

avec une ligne de base commune : SUSTAINABLE FOREST MANAGEMENT. Cette ligne de base accompagnera systématiquement ces deux appellations au sein d'une estampille qui permettra à chacun des « OPERATORS » et des « PARTNERS » de véhiculer et diffuser la marque Fair&Precious dans un cadre cohérent. Le contenu et le budget du programme marketing ont fait l'objet d'un avis de non objection de la part de KFW en date du 6 août 2018.

Il est composé :

- d'une stratégie digitale : site web Fair&Precious, site ATIBT, réseaux sociaux...
- de visuels et notamment des 10 engagements Fair&Precious en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU
- de relations presse en Europe et en Afrique
- de référencement sur une plateforme internationale ArchiExpo
- de salons et forums professionnels
- de supports d'exposition chez les partenaires majeurs (SNCF, magasins de bricolage...)
- de documentations techniques.

En outre le programme marketing Fair&Precious s'appuiera sur des relais marchés :

- STTC - Probos (Marché Europe)
- La Consultante Nathalie BOUVILLE (Marché Afrique)
- LCB – Le Commerce du Bois (Marché France)

Un organigramme de l'ensemble des parties prenantes a été réalisé par l'ATIBT et les experts, avec comme objectif une meilleure internationalisation du déploiement de la marque Fair & Precious, sur les marchés européens, pouvant répondre aux cahiers des charges des acheteurs publics et privés.

La Commission Marketing de l'ATIBT, qui se réunit 4 fois par an, valide la stratégie et les actions du programme marketing. Elle est composée de l'ATIBT, des bailleurs, des entreprises, des experts, des certifications forestières (FSC et PAFC) et de partenaires tels que la SNCF.

Ce dernier, s'engage dans la valorisation de la gestion forestière responsable par la réintroduction de la traverse en bois tropical certifiée, la promotion du matériau bois pour les abris voyageurs des 800 gares SNCF et le mobilier extérieur.

Par ailleurs, suite aux différents échanges et réunions avec FSC, une charte de collaboration est en cours de préparation. Elle débouchera sur un plan d'action commun. Une collaboration sera proposée à PAFC sur des bases identiques.

La COMIFAC soutient par ailleurs la constitution d'un think-tank « Quel futur pour les concessions certifiées dans le bassin du Congo ? » dont le programme marketing constitue l'un des piliers d'intervention.

Enfin la Commission Marketing a validé l'opportunité d'organiser le prochain forum ATIBT en Chine, précisément à Shanghai à l'automne 2019. Bien entendu la promotion de certification forestière via la marque Fair & Precious, en particulier auprès des acteurs asiatiques, devrait y occuper une place essentielle.

1.2 Communication de la CgP

Les activités de communication ont été principalement centrées sur la gestion du site web du Programme, la diffusion de la newsletter, la participation du PPECF à divers événements régionaux et internationaux, la préparation de plusieurs interventions pour renforcer la communication ciblée, et l'appui au « Comité permanent de la communication » du SE COMIFAC.

1.2.1 Site web PPECF et réseaux sociaux

Le site web du programme a été régulièrement mis à jour, principalement les pages « événements », « Newsletter » et « tableau récapitulatif des interventions ». Les statistiques collectées sur le CMS Contao du site indiquent une constance dans la fréquentation du site web, voir une amélioration pour certains

paramètres. Les encadrés ci-dessous fournissent quelques éléments de statistiques sur la performance du site web au cours du second semestre.

Visites et hits sur le site web PPECF³⁴

Entre avril et septembre 2018, le nombre de visites et de hits sur le site web PPECF a été relativement constant, malgré une légère baisse pour le nombre de « hits » au mois de juillet (Figure 2), en général période de congés. Ainsi, la moyenne mensuelle des visites pour la période est de 880, contre 1459 au premier semestre. Le total de visites enregistré est de 6.164 contre 7.607 le semestre précédent. Le décompte total fait état de 54.294 visites depuis mars 2014 (date de mise à jour du site). Le total de « hits » enregistré est de 10.141 sur le semestre, pour un total de 84.357 depuis mars 2014. Ce qui correspond à une moyenne mensuelle de 1024 visites, et 1600 hits.

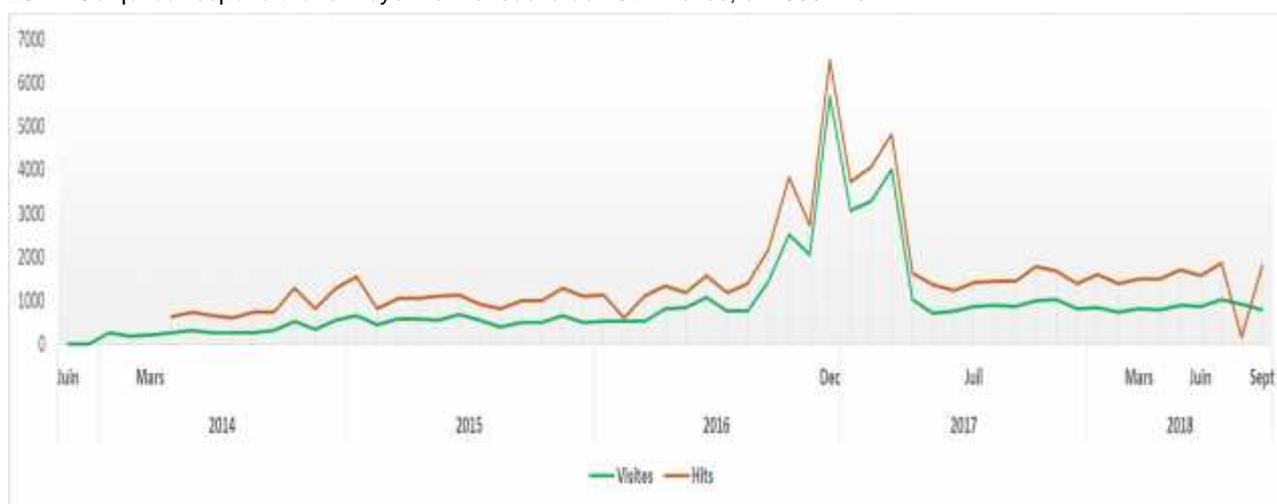


Figure 2 : Evolution dans le temps du nombre de visites et de hits sur le site web du PPECF

Téléchargements

Contrairement aux visites et aux « hits », le nombre de téléchargements n'a cessé de croître durant le semestre. Le mois d'août a atteint un pic jamais enregistré auparavant de 3.334 téléchargements (figure 3), ce qui s'expliquerait entre autres par la création et l'animation de comptes @TwitterPPECF2 et @FacebookPPECF2, sur lesquels sont désormais relayés des articles postés sur le site web PPECF, ou publiés dans la newsletter. La moyenne mensuelle de téléchargements durant le semestre est estimée à 2.258 contre 2.220 précédemment. Le total de téléchargements enregistrés pour le semestre est de 15.809, soit un total de 103.538 téléchargements depuis mars 2014, ce qui correspond à une moyenne mensuelle de 2.100 téléchargements.

³⁴ Les hits sont ainsi, une mesure technique qui est souvent utilisée pour estimer le trafic d'un site mais qui ne représente pas exactement la fréquentation du site. Par exemple, une page qui contient 2 images va générer 3 hits, et une qui en contient 30 va générer 31 hits. Elle constitue une valeur intermédiaire qui permet par la suite de faire des estimations croisées. Par exemple, si la différence est grande entre « Hits » et « Téléchargements », cela veut dire que beaucoup de gens sont des visiteurs réguliers, ce qui est en général une bonne chose pour le propriétaire du site.

Le nombre de visites est une estimation faite à partir des pages vues par un même visiteur. Toutes les pages vues dans un intervalle d'une heure (même adresse IP et même fureteur) sont considérées comme étant une visite. En fait, et en moyenne, le nombre de visites est sous-estimé de 10% à 20%.

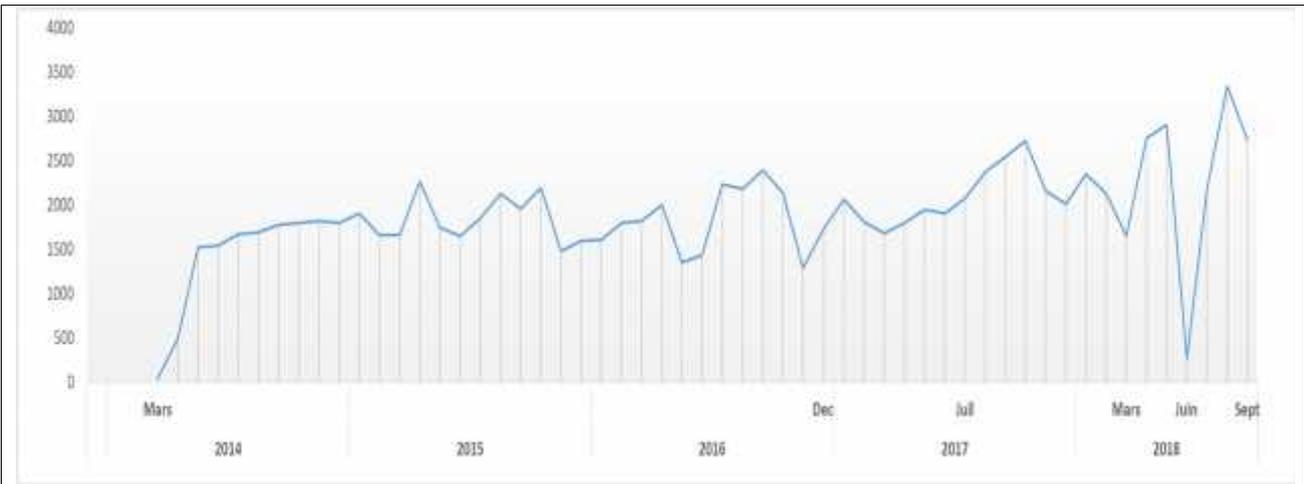
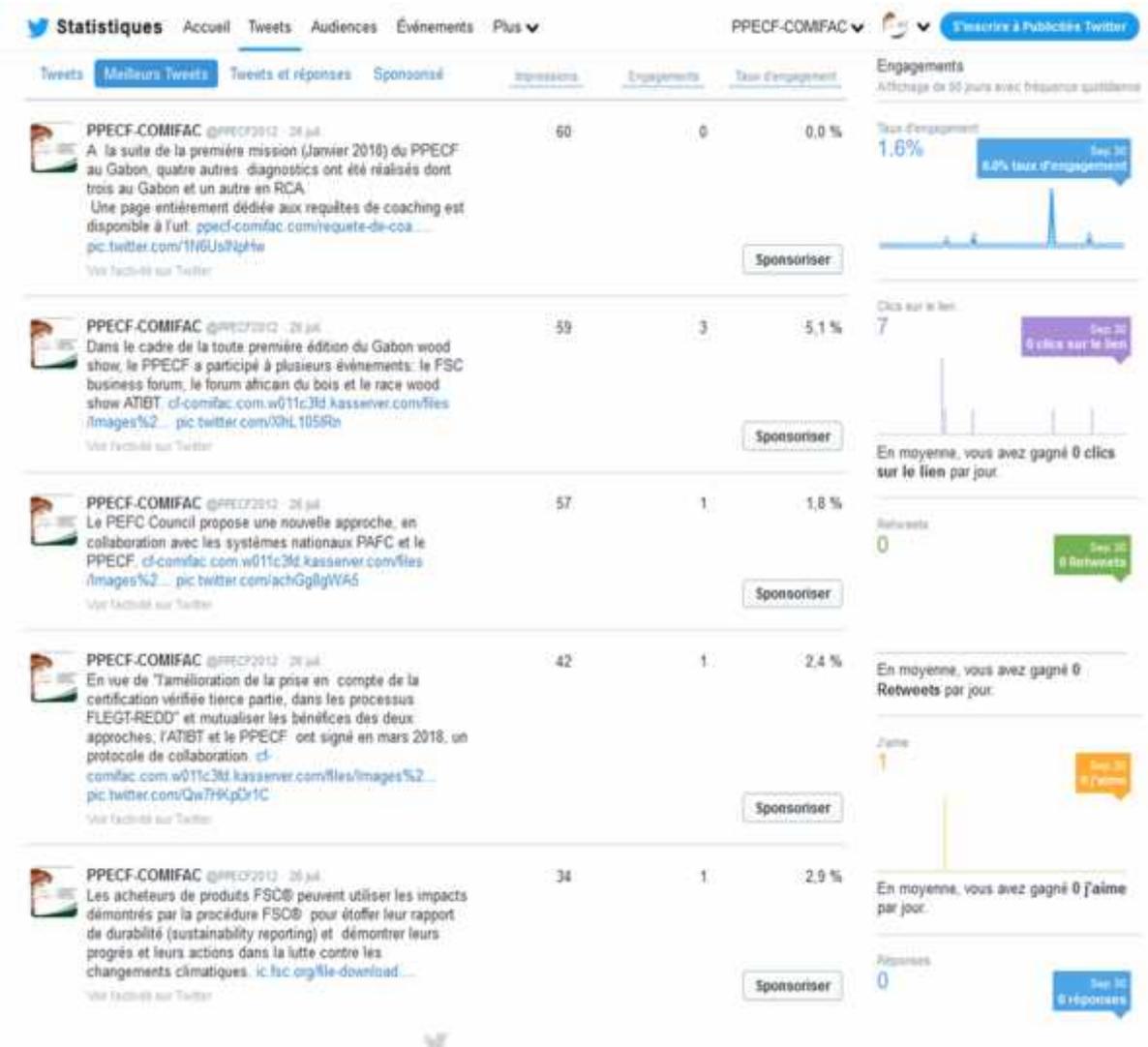


Figure 3 : Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF

S’agissant de la communication via les réseaux sociaux, le compte Twitter PPECF  a été utilisé pour relayer plusieurs articles et documents produits dans le cadre des activités du Programme, notamment ceux relatifs : à i) la participation du PPECF au Gabon Wood show, ii) la 13^{ème} newsletter, iii) au relai de certains articles/informations publiés par des partenaires. La capture d’écran ci-dessous présente quelques statistiques fournies par le gestionnaire du compte TWITTER PPECF. Globalement, le



nombre de vues est croissant depuis la création du compte, soit 254 vues/impressions de juillet à septembre).

1.2.2 La newsletter PPECF

Par ailleurs, la 13^{ème} édition du bulletin d'information du PPECF a été publiée le 25 juillet 2018. Au total, sept principaux sujets ont été développés dans cette édition: i) la nouvelle approche « top-down » du PAFC/PEFC en Afrique centrale ; ii) la planification stratégique du bureau FSC® régional dans le bassin du Congo ; iii) le point sur le coaching PPECF vers la certification ; iv) la collaboration entre les projets FLEGT-REDD+/FLEGT-IP de l'ATIBT et le PPECF ; v) l'enjeu de la promotion et de la valorisation des essences tropicales africaines ; vi) les premières conclusions des réflexions en cours pour redynamiser les PROGEPP d'IFO et de CIB (République du Congo) ; et vii) la participation du PPECF au Gabon Wood show 2018.

Pour l'occasion, la liste de diffusion a été revue, ce qui a permis d'intégrer de nouveaux destinataires, notamment ceux identifiés dans divers fora (concessionnaires, bureaux d'études, Ongs, etc.). La liste est ainsi passée de 655 à 675 destinataires.

1.2.3 Communication ciblée

En vue de renforcer la communication ciblée du Programme sur la thématique « Gestion durable et certification forestière », plusieurs interventions ont été initiées par la CgP en collaboration avec des partenaires locaux spécialisés en communication locale « grand public » sur des thématiques forestières. Il s'agit entre autres de l'ONG CAP DEVELOPPEMENT qui souhaite renforcer et assurer la continuité de l'intervention « Cinéma itinérant sur sites forestiers du Cameroun », et de l'ONG SAILD LA VOIX DU PAYSAN, pour une approche collaborative de communication vers les populations locales (des zones forestières) et le grand public. Ainsi, plusieurs séances de réflexion ont été tenues avec ces partenaires à cet effet. Pour l'instant, la requête relative à la poursuite du « cinéma itinérant » a été transmise à la CgP par CAP DEVELOPPEMENT pour évaluation.

S'agissant de la communication via des ouvrages de référence, M. Meindert BROUWER (Consultant éditeur du web livre « Forêts d'Afrique centrale pour toujours » sur financement PPECF I), a informé la CgP de la mise à disposition de 500 exemplaires en version « papier » du livre, gratuitement, au bénéfice des partenaires du Programme. Des échanges avec le consultant ont permis de convenir des modalités d'acheminement des documents.

Pour ce qui est de la collaboration avec le SE COMIFAC, une réunion d'évaluation à mi-parcours du Plan de travail annuel adopté au 6^{ème} CDO a été tenue le 8 Août 2018 sis au bureau du PPECF, ceci à la demande du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Les principales conclusions sont développées dans la section Suivi-évaluation (point 3 ci-après). Le SE COMIFAC a été appuyé dans la mise en œuvre de la stratégie et le plan d'actions de communication de la COMIFAC, au travers du « Comité permanent de communication de la COMIFAC ³⁵ ». La priorité pour la période, est la préparation du prochain « Sommet des Chefs d'Etats » sur le volet communication du SE COMIFAC, sommet dont la date reste à déterminer. Par ailleurs, à la demande de la COMIFAC, une séance de travail a été tenue en date du 16 Mai 2018,

³⁵ Pour rappel, le Comité permanent de la communication COMIFAC auquel fait partie le PPECF, a été créé par décision N°0021 COMIFAC/SE/16, portant création dudit Comité par le SE COMIFAC, ceci dans le but d'un appui au volet communication relatif à la mise en œuvre du plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (2015-2025).

entre le PPECF et la « Mission d’Audit environnemental coopératif sur la gestion des forêts du bassin du Congo³⁶ », mission commanditée par l’Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI). L’objectif général de cette mission d’audit dit « environnemental », était de déterminer dans quelle mesure les Etats partenaires ont mis en œuvre un système efficace pour la gestion durable de l’exploitation du bois (et la gestion de la faune). L’étendue de l’audit incluait l’exploitation légale et illégale du bois (avec ses conséquences sur la faune) et notamment la certification forestière. La séance de travail a permis de présenter globalement le Programme (contexte, objectifs, mode opératoire), les principales réalisations et résultats enregistrées depuis le démarrage en 2012, et notamment la contribution du Programme à l’amélioration de la gestion forestière, environnementale et sociale dans les pays cible d’Afrique centrale.

³⁶ L’audit coopératif vise à évaluer la gestion des forêts dans les pays participants : Cameroun, Gabon, RDC, République Congo et RCA. En accord avec les principes et processus des standards internationaux de vérification (ISSAIs) les équipes ont exécutés des études préliminaires pour avoir une bonne compréhension des structures de gouvernance des forêts, de l’état des forêts et des pressions qui s’exercent sur elles. Cet exercice a permis aux équipes de développer une matrice d’audit commune, pour identifier l’objectif d’audit et les principales lignes d’enquêtes.

1.2.4 Participation aux réunions d'information et ateliers sous régionaux

Pour rappel, depuis le démarrage de la phase II, la CgP organise et/ou participe à des réunions et ateliers divers dans les pays cibles, pour mieux informer les partenaires et bénéficiaires sur les modalités de collaboration.

Durant la période d'avril à septembre 2018, plusieurs missions, pour la plupart à caractère d'information, ont été réalisées par la CgP. Le tableau ci-après en fait l'économie.

N° d'ordre de mission	Lieu/ Période	Objet	Participants CgP	Cible	Réalisations / Résultats
010	Gabon, 05-15 Avril 2018	Accompagnement de la délégation de la SNCF à visiter quelques entreprises du Gabon, productrices de traverses de chemin de fer en Azobe ou Okan, sous un standard de certification	Délégation SNCF/ service réseau-ingénierie/ achats (Patrizia Gregori, Jérôme Pascaloux) ; UFIGA (Jacqueline van de Pol) ; ATIBT (Elise Héral) ; PPECF (Romain Lorent) ; FSC (Mathieu Schwartzberg)	Partenaires et bénéficiaires du PPECF II	<ul style="list-style-type: none">)] La mission a permis de rassurer la SNCF sur les valeurs sociales et environnementales liés à leurs futurs achats de bois ferroviaire : plusieurs visites organisées notamment sur le site forestier de Bambidie de l'entreprise CEB-PW, à l'entreprise SOMIVAB, au bureau du WWF, et à la CBG ;)] plusieurs séances particulières de travail tenues avec des partenaires du PPECF, notamment l'UFIGA.
018	France, Allemagne, Suisse, 22 – 25 Mai 2018	Réunions de travail avec les partenaires du PPECF	Romain LORENT	Partenaires et bénéficiaires du PPECF II	<ul style="list-style-type: none">)] consolidation des requêtes « FLEGT IP », « Marketing « LKTS », « SATA » ;)] discussion avec la KfW sur les appuis à donner à l'ATIBT ;)] participation au 1er think tank « Comment stabiliser le modèle concession en 2018 »)] séance de travail avec des porteurs de requêtes (Vincent Pele, Inteholco, Gembloux Agro biotech)
019	Douala, 08-11 Avril 2018	Participation à l'atelier de relance des activités du Groupe de travail gouvernance forestière (GTGF) de la COMIFAC et préparatoire à la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)	Eric DASSIE	GTGF COMIFAC	<ul style="list-style-type: none">)] Allocution PPECF d'ouverture des travaux, et présentation des réalisations en appui au Groupe de travail « Gouvernance forestière » de la COMIFAC;)] Contribution aux travaux et réflexions : <ul style="list-style-type: none"> - adoption de la position commune consensuelle des pays sur les points inscrits à l'ordre du jour de la 13ème session du « Forum des Nations Unies pour les Forêts (FNUF) » ; - plusieurs recommandations adressées aux pays de la COMIFAC et au SE COMIFAC.
020	Douala, 25 - 27 Avril 2018	Participation à l'atelier du Secrétariat pour l'évaluation environnementale en Afrique centrale (SEEAC) sous le thème "Evaluation Environnementale et prise de décision en Afrique francophone"	Eric DASSIE	Institutions membres du SEEAC et autres partenaires	<ul style="list-style-type: none">)] Présentation de la phase II du PPECF ;)] Contribution aux travaux et réflexions : <ul style="list-style-type: none"> - point sur les avancées en EES aux plans règlementaire, institutionnel et dans la pratique ; les contraintes en Afrique francophone ; - recommandations pour renforcer l'évaluation environnementale et sociale en Afrique francophone

021 et 022	17 - 25 Juin 18	Participation au Gabon WOOD SHOW : Atelier FSC, Race Wood ATIBT, sessions parallèles COMIFAC	Romain LORENT ; Eric DASSIE, Jean Paul GRANDJEAN	Partenaires et bénéficiaires du PPECF II	<ul style="list-style-type: none">) Présentation de l'outil coaching PPECF et participation active aux événements parallèles au Gabon Wood show : le « FSC business forum », l'atelier de validation de l'étude BAD, le forum du bois africain, et le race Wood show ATIBT.) communication grand public du PPECF au Gabon Wood show;) appui à l'animation du stand « COMIFAC et Partenaires » au hall d'exposition du forum :) organisation de rencontres avec des partenaires.
023	Douala 3-4 juillet 18		Romain LORENT	Forêts communautaires SAILD La Voix du Paysan	<ul style="list-style-type: none">) logiciel Community timber track élaboré par le Consultant Soh Ndeh Jean) Rencontre de M. Guillaume Jammes (Wood Supply & trade))
024	Sud Congo 17-21 août	Rencontre du syndicat Unibois et de la société VICWOOD	Romain LORENT		<ul style="list-style-type: none">) Présentation du Programme / Dossier drone (Vicwwod)
025	Europe, 17 - 28 septembre 2018	Participation au Comité de pilotage du plan marketing de l'ATBT (dans les locaux de l'AFD) et rencontre de partenaires	Romain LORENT	ATIBT Consultants	<ul style="list-style-type: none">) participation au Comité de pilotage du plan marketing de l'ATBT (dans les locaux de l'AFD) ;) plusieurs rencontre préparatoires aux interventions PPECF, notamment avec le consultant STRATEMARK, « Le Commerce du bois » ; Vincent Pele [Ligne 11: Développement d'outils logiciels de monitoring]

2. Suivi - évaluation

Suivant une approche de gestion axée sur les résultats (GAR), le dispositif de suivi-évaluation du PPECFII prévoit principalement :

- des tableaux de bord;
- un système d'analyse du retour social sur investissement (SROI) du Programme ;
- un système (d'archivage physique et numérique) de la documentation technique.

2.1 Tableaux de bord de suivi-évaluation

Le système propose deux types de tableaux de bord : l'un pour le suivi-évaluation général des interventions, et l'autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du Programme qui ont été présentés dans le premier rapport semestriel.

2.1.1 Suivi évaluation des interventions du programme

Le tableau de bord du suivi des interventions³⁷ est à présent opérationnel et à jour. Tous les systèmes d'alertes ont été paramétrés, testés et sont fonctionnels. Le dispositif intègre une matrice annexe dédiée au suivi spécifique du plan de travail annuel du PPECF II. Cette matrice a servi de base pour l'évaluation à mi-parcours du PTA 2018 du PPECF, lors de la réunion CgP-SE COMIFAC, tenue le 8 Août 2018, à la demande du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Globalement, la réunion d'évaluation a été l'occasion pour la CgP de faire une revue générale du plan d'action adopté, et pour présenter des statistiques relatives à la mise en œuvre du PTA (cf. rapport de la réunion), à savoir :

- 53% des actions adoptées au 6^{ème} CDO ont déjà été présentées en DNO à la KFW et à la COMIFAC (dont 47% ont obtenu un ANO et sont soit en cours de contractualisation, soit en cours d'exécution, et 6% des actions restent en attente d'un ANO) ;
- 47% des actions sont en cours de préparation, notamment de DNO ;
- l'axe d'intervention II du programme présente le plus faible taux d'engagement soit 66% contre 204 % pour la composante I, et 200% pour la composante III ;
- comparativement, à la phase I, le délai moyen de contractualisation est plus rallongé (71 jours actuellement contre 33 jours sur toute la phase I), ce qui s'explique notamment par l'introduction d'une nouvelle étape dans la procédure de contractualisation à savoir, la validation des contrats par le « Service marchés de la KFW ».

A la suite des présentations et des échanges avec la COMIFAC, des observations et recommandations ont été émises pour la mise en œuvre du PTA.

³⁷ Pour rappel, le tableau du suivi des interventions permet un suivi détaillé des interventions, et évalue annuellement le niveau de réalisation des activités du PTA PPECF. Il donne aussi des estimations statistiques diverses en lien avec les interventions (par pays, par prestataire, par typologie d'intervention, etc.). Il est organisé en quatre principales sections :

- « informations générales sur l'intervention » (section1) ;
- « suivi de la contractualisation » (section2), qui permet de suivre l'ensemble du processus de contractualisation, de s'assurer de la disponibilité des documents administratifs relatifs, et d'estimer les délais moyens observés ;
- « échéances contractuelles » (section 3), qui permet de suivre le processus de reporting de chaque intervention, en lien avec les délais contractuels, et de déclencher automatiquement les alertes nécessaires, à travers une programmation intuitive à base de codes couleurs ;
- « échéances de paiements » (section 4), qui permet de suivre les étapes de paiements, conformément aux prévisions contractuelles. Cette section intègre également un système simplifié et intuitif d'alertes.

2.1.2 Suivi évaluation des indicateurs du programme

Le tableau de bord de suivi des indicateurs a été élaboré au cours du semestre. En vue d'assurer une prise en compte des priorités respectivement énoncés dans le cadre logique du Programme, et dans le plan de travail adopté en CDO, une confrontation des deux outils s'est avérée nécessaire.

Par ailleurs, le dispositif de suivi évaluation des indicateurs s'appuie sur un indicateur spécifiquement dédié à l'évaluation de la performance³⁸ du Programme, qui s'appuie sur la méthode du « retour social sur investissement », « Social return on investment ³⁹» - SROI. Ainsi, une matrice annexe dédiée à l'évaluation du SROI PPECF a été développée et est mise à jour au fur et à mesure des interventions mises en œuvre.

2.1.3 La matrice SROI PPECF

La matrice SROI PPECF est développée sur un tableau Excel, constitué d'un ensemble d'onglets qui présentent la démarche et jalonnent le processus d'évaluation, tel que recommandé par le guide SROI (Version 2011, ESSEC).

Le tableur Excel comporte :

- i) un glossaire pour la définition de concepts spécifiques au SROI ;
- ii) des cartes d'impacts permettant d'évaluer le ratio SROI pour chaque Axe prioritaire du PPECF II;
- iii) une feuille d'indication des valeurs SROI par intervention.

Tel que proposé par le SROI Network, la démarche d'évaluation se résume en 5 points clés (ou étapes) :

Première étape : Définir le champ d'application (de l'analyse SROI) et identifier les principales parties prenantes impliquées dans le processus et la façon dont elles le seront.

Pour le cas présent, la carte des parties prenantes sera construite et consolidée au fur et à mesure, suivant les nouvelles interventions.

³⁸ Le programme est évalué sur la base d'un ensemble d'indicateurs de résultats, répondant à cinq principaux critères, tel que recommandé par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), notamment :

- la pertinence qui exprime le niveau de satisfaction des objectifs aux priorités et aux politiques du groupe ciblé, partenaires ou donateurs ;
- l'efficacité qui mesure du degré de réalisation des objectifs ;
- l'efficience qui mesure les résultats (qualitatifs ou quantitatifs), obtenus par rapport aux moyens mis en œuvre ;
- l'impact, qui détermine les effets (positifs et négatifs, directs ou indirects, intentionnels ou non) induits par une intervention.
- la viabilité qui détermine si les bienfaits d'une intervention a des chances de perdurer une fois que le donneur aura achevé de la financer.

Ainsi, les critères i) et ii) évaluent la réalisation des objectifs fixés, et les trois autres, la performance globale du programme. L'outil SROI PPECF sert à renseigner ces trois derniers critères.

³⁹ La méthode SROI a été développée au début des années 2000 par le REDF (Roberts Enterprise Development Fund) aux USA, inspiré respectivement de "l'analyse coût-avantage" et du "reporting social" (ESSEC IIES, 2011, p. 8). L'idée a ensuite été reprise par des think tanks britanniques, en particulier la NEF (New Economics Fondation), et promue par le SROI Network. Le retour social sur investissement (SROI) est un cadre d'analyse pour mesurer et rendre compte d'une conception élargie de la valeur incluant les coûts et les bénéfices à la fois sociaux, environnementaux et économiques. Elle aide à mesurer la plus-value financière, sociale et environnementale (l'impact) d'une entreprise ou d'une organisation. Il vise ainsi, à promouvoir les actions participant à la réduction des inégalités sociales, de la dégradation environnementale, et à l'amélioration du bien-être » (source : A guide to social return on investment - cabinet office, traduction ESSEC IIES)[2]. La méthode a été officiellement endossée par le gouvernement britannique en 2009, lors de la publication par le "UK Cabinet Office for Third Sector" d'un guide officiel sur la méthode SROI (Community Sector Council NL, 2013). Ce guide fait aujourd'hui office de référence, il a été traduit en français par "l'École supérieure des sciences économiques et commerciales - Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social" (ESSEC IIES: <http://www.essec.edu/fr/pages/propos-de-lessec/2/>) en 2011 et mis à jour en 2012.

Pour le cas présent, la carte des parties prenantes PPECF sera construite et consolidée au fur et à mesure, suivant les nouvelles interventions.

SROI - Carte des impacts		
Organisation:	Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts - PPECF	
Objectif Global:	Soutenir la gestion industrielle des forêts du bassin du Congo vers des principes de certification de légalité, et/ou de bonne gestion forestière	
Objet de l'analyse SROI:	Axe d'intervention I:	Convention/Sources de financement
ETAPE 1 →		
AXE I	Parties prenantes	Changements vécus
Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification	Sur qui avons-nous un impact ? Qui a un impact sur nous ?	Que pensons-nous changer pour eux (volontairement ou non) ?
N° Contrats - Items		
C123- Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale (ALEFI) au Gabon	Administrations du Gabon (Ministère en charge des forêts, forces de l'ordre, Ministère de la Justice)	Capacités renforcées des cadres d'administrations impliqués dans le suivi et le contrôle Renforcement des missions et opérations de contrôle forestier sur le terrain Meilleure instruction des infractions devant les juridictions compétentes Réduction des actes de criminalité faunique et forestière
	société civile, communautés villageoises Exploitants forestiers conformes à la légalité	Meilleure implication dans l'observation indépendante de la gestion forestière (collecte d'informations et de preuves, collaboration avec les autorités en charge des forêts), Renforcement des actions de lutte contre les activités illégales dans les concessions forestières

Deuxième étape : exposer le changement, ceci en mettant en évidence sur la carte des impacts, la relation entre les contributions (« inputs »), réalisations (« outputs »), et par la suite (première partie de l'étape 3) les résultats (« outcomes ») enregistrés. La carte des impacts est donc un élément central de l'analyse SROI.

Dans le cadre de cette analyse, trois cartes des impacts distinctes, correspondant aux trois axes d'interventions prioritaires du programme sont établies.

SROI - Carte des impacts			ETAPE 1				ETAPE 2						
Organisation:	Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts - PPECF		Nom:				Date:						
Objectif Global:	Soutenir la gestion industrielle des forêts du bassin du Congo vers des principes de certification de légalité, et/ou de bonne gestion forestière		Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification				Objectif de l'Axe						
Objet de l'analyse SROI:	Axe d'intervention I:	Convention/Sources de financement:	BMZ n°: 2015 68 203				But de l'analyse						
			Intervention en cours				Intervention ciblée						
AXE I	Parties prenantes	Changements vécus	Contributions				Résultats						
Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification	Sur qui avons-nous un impact ? Qui a un impact sur nous ?	Que pensons-nous changer pour eux (volontairement ou non) ?	PPECF		Co-financements		Autres donateurs/parties		Indirect (0) <th colspan="2">Description</th>		Description		
N° Contrats - Items			Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	€(C)ois	Indicateurs des réalisations		Comment mesurer l'impact? (à quel point le change-t-on?)	
C123- Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale (ALEFI) au Gabon	Administrations du Gabon (Ministère en charge des forêts, forces de l'ordre, Ministère de la Justice)	Capacités renforcées des cadres d'administrations impliqués dans le suivi et le contrôle	€ 150 000	33%	€ -	0%	€ 300 000	67%	€ -450 000	5 sessions de formations sur des thématiques spécifiques pour 263 personnes formées	Un accord de bon voisinage a été signé entre le Service Forestier et l'Association des acteurs de forêts, et 6/16 (64) parts en ressources de forêts	Comment mesurer l'impact? (à quel point le change-t-on?)	
		Renforcement des missions et opérations de contrôle forestier sur le terrain Meilleure instruction des infractions devant les juridictions compétentes Réduction des actes de criminalité faunique et forestière								3 applications réalisées par ALEFI en 2017 sans application dans le Village-Rose et dans le Village-Rose 3 grandes opérations de contrôle et de police forestière menées en collaboration avec le projet SIF (Contrôle de l'arrivage forestier) : mise à disposition de 600 jerrycans	100 320€ d'Opérent en 2017 interpellation de 30 personnes (17 gestionnaires de forêts Communales, 42 employés et 10 gestionnaires d'opérateurs forestiers) Recouvrement financier à travers les amendes et amendes en Nature		
société civile, communautés villageoises Exploitants forestiers conformes à la légalité	Meilleure implication dans l'observation indépendante de la gestion forestière (collecte d'informations et de preuves, collaboration avec les autorités en charge des forêts), Renforcement des actions de lutte contre les activités illégales dans les concessions forestières									Création d'un réseau de plus de 50 informateurs dans les zones sensibles Le Village-Rose, le Sapin et l'Opérent forestier	24 masses de forêts classées et produites publiquement	57 participants présentés exclusivement à l'Agence Forestière devant les juridictions compétentes 48 activités forestières couvertes par les mesures de terrain	

La troisième étape : attester les résultats et leur attribuer une valeur. Cette partie est consacrée au développement des indicateurs de résultat qui facilitent la collecte des preuves du résultat obtenu. Pour cela, il a été nécessaire de : i) définir ces indicateurs de résultats, ii) définir des méthodes de collecte des données, iii) déterminer la durée des résultats, et iv) attribuer une valeur aux résultats par le biais de proxies (cf. Glossaire).

AXE I Niveau de planification conceptuelle et institutionnelle des projets à l'intervention SP-Contrats - Items	ETAPPE 1 →						
	Résultats						
	Indicateurs	Unités	Aléatoire	Proxys	Prévisions	Objectifs	Unités
D125- Mise en place des services de conseil et de suivi à l'échelle QLLT (1-2017-2018)	Quantité de personnel d'administration (en nombre)	Équivalent temps plein (ETP) ou équivalent temps partiel (ETP partiel)	1	1	Équivalent temps plein (ETP) ou équivalent temps partiel (ETP partiel) (2017-2018)	1	2500
	Nombre de contrats de travail (en nombre)	Contrats de travail	1	1	Nombre de contrats de travail (2017-2018)	1	3350
	Nombre de concessionnaires courts (en nombre)	Concessionnaires courts	1	1	Nombre de concessionnaires courts (2017-2018)	1	500 000 000

Quatrième étape : déterminer l'impact. Cette étape vise essentiellement à neutraliser tous les changements dont la source est extérieure à l'activité. Pour chaque résultat d'intervention, il est nécessaire de déterminer les parts relatives au « Poids mort⁴⁰ », au « déplacement⁴¹ », à « l'attribution⁴² », à la « diminution⁴³ », pour calculer l'impact. A noter que cette étape

⁴⁰ Poids mort : mesure du niveau de résultats qui se serait produit quoi qu'il arrive

⁴¹ Déplacement : phénomène pendant lequel le problème, auquel on apporte une solution, touche désormais un autre groupe de parties prenantes ou dont la résolution a créé des effets négatifs sur d'autres dimensions ;

⁴² Attribution : évaluation de la part du résultat relevant de l'intervention d'autres organisations ou personnes ;

⁴³ Diminution : baisse du résultat dans le temps.

ETAPE 1							ETAPE 4				
Résultats							Poids mort	Déplacement	Atribution	Diminution	Impact net (année en cours)
Indicateurs	Source	Quantité	Durée	Prox financier	Valeur (€)	Source	%	%	%	%	%
Quantité de personnel d'administration formé	Exploitation des rapports périodiques du projet ALEFI	283	5	Perte de temps et d'argent allés dans la conduite des opérations de contrôle du fait d'un agent bien formé (2500 x 10 x 203 personnes)	2500	Exploitation du rapport CARF 2017, cadre de planification de l'utilisation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable et écologique pour le Gabon	50%	0%	60%	3%	38 403
Valeur des biens saisis, taxes locales infligées suite aux actions menées	Informations complémentaires fournies par l'ONG Conservation Justice	1	1	Coût total des saisis effectués dans le cadre de l'intervention (102€ x 2456€)	63500	Rapport 2017 du projet ALEFI Recherche sur terrain	0%	0%	50%	0%	48 756
Nombre de concessionnaires couverts par les missions		1	1	Montant total des amendes infligées aux opérateurs forestiers dans le cadre des opérations conjointes ALEFI - CAF Gabon	500 000 000	Rapport comité Forêtier à l'Assemblée Générale de la Direction Générale des Forêts (DGF) le 10/04/2017, le bilan d'étape du comité David Bognata, coordonné avec le CAF	97%	16%	90%	0%	1 256 600

Cinquième étape : calculer le SROI. Cette étape consiste à additionner tous les bénéfiques, à en déduire les effets négatifs et à comparer les résultats et l'investissement.

ETAPE 4					ETAPE 5						
Poids mort	Déplacement	Atribution	Diminution	Impact net (année en cours)	Calcul du retour social						
%	%	%	%	%	Taux d'actualisation 3,6%						
Que se serait-il passé sans notre action ?	Quelle part de changement pensez vous avoir déplacé ?	Quelle est la part du changement ne relevant pas de notre projet ?	Est-ce que le résultat peut s'améliorer dans le temps ?	Quantité x proxy financier - poids morts et attributions	Année 1 (Post-activité)	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
					€ 1 664 722	€ 1 664 722	€ 253 487	€ 245 982	€ 238 506	€ 231 351	€ -
					Valeur présente (VP)	€ 1 608 427	€ 236 633	€ 221 772	€ 207 844	€ 194 791	€ -
					Valeur présente totale (VPT)						€ 2 467 467
					Valeur présente nette (PVN)						€ 1 879 692
					Retour social pour 1€						4,18

Ainsi, une estimation du ratio SROI PPECF a été réalisée, sur la base des résultats enregistrés sur la première année de mise en œuvre de la phase II, notamment relatives à deux interventions clôturées, toutes liées jusqu'ici à la composante I : le contrat C123 (Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon-ALEFI) ; et les contrats C125/C126 (Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Rougier Mokabi).

La simulation, sous réserve de la validation des résultats, des proxys et des méthodes de calcul par les partenaires concernés, détermine une valeur du ratio entre 4 et 5 ce qui signifie que chaque € de financement PPECF, génère actuellement autour de 5 € de bénéfices⁴⁴. Autrement dit, 1 € induit un changement de la situation qui peut être valorisé à environ 5 €.

⁴⁴ Attention, il s'agit de bénéfices qui ne sont pas des nécessairement monétarisés.

‘2.2 Suivi financier du Programme pour la période

Taux de décaissement du PPECF II au 15 mars 2018

N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	contractualisation							Statut			
				Avis de non objection COMIFAC/KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Echéancier des rapports				
1er semestre (15 septembre 17 au 15 mars 18)														
Hors contrat	Tous	Tous	Production d'un film en vue communication des concessionnaires du bassin du Congo à l'AG FSC de Vancouver	mail KFW	mail KFW	ATIBT	17.670	0,5	11/09/2017	NA				Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Concessionnaires	Livraison au MINFOF d'un guide de suivi de la grille des nouveaux aménagements	mail KFW	mail KFW	Nature +	5.189	0,1	9/10/2017	Ok				Clôturé
Hors contrat	Tous	CDO	Organisation du premier CDO de la phase II			CgP	35.057			Ok				Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la programmation et au plan de convergence de la COMIFAC	11/01/2018	169	COMIFAC	6.270	1 semaine		NA				Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la COMIFAC de février 2018.	11/01/2018	170	COMIFAC	3.929	1 semaine		NA				Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Traçabilité (CoC)	NA	NA	Rain Forest Alliance	3.805	1 semaine		NA				Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	538	6 mois		NA				Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	17.354	6 mois		OK				Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	5.816	12 mois		OK				En cours
Hors contrat	Tous	Tous	Frais IMS pick-up	NA	NA	NA	244	12 mois		NA				Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Cérémonie signature officielle COMIFAC-Ambassade Allemagne	NA	NA	NA	876	1 journée		NA				Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Sécurité site COMIFAC	NA	NA	NA	350	12 mois		NA				Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois		NA				Clôturé
C099	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	80.177	10 mois	28/01/2016					En cours
C100	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences (suite)	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	59.200	10 mois	28/01/2016					En cours
C122	RCA	Groupe Rougier	Etude d'impact environnemental et social	17/11/2017	166	TEREA	0	11 mois		NA				Abandonné
C123	Gabon	Parties prenantes Gabon	Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon	10/11/2017	167	Conservation et Justice	150.000	40 mois	14/12/2017	Ok				En cours
C124	Cameroun	Parties prenantes Cameroun	Appui à l'émergence et à la validation du système national de certification forestière PAFC au Cameroun	2/02/2018	168	PEFC International	0	10 mois		NA				Abandonné
C125	Congo	IFO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi	23/02/2018	174	Conservation et Justice	22.400	3 mois		Ok				Clôturé
C126	Congo	IFO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi	23/02/2018	174	Orout	18.200	3 mois		Ok				Clôturé
						Total-->	427.151							

PPECF II – 2^{ème} rapport semestriel – avril. 2018 – septembre 2018

2ème semestre (16 mars 18 au 15 septembre 18)

Hors contrat	Gabon	Tous	Billets d'avions des participants à la mission SNCF au Gabon	NA	NA	NA	2.127	1 semaine		NA					Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Frais de missions du SEA pour assister à la réunion ATIBT à Paris	NA	NA	NA	945	1 semaine		NA					Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement de l'atelier FNUF à Douala	NA	NA	NA	12.606	3 jours		NA					Clôturé
Hors contrat	Gabon	Tous	Contribution à l'évènement Woodshow organisé par l'ATIBT au Gabon	23/05/2018	184	ATIBT	21.000	1 semaine		NA					Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais d'intervention de Claude Garcia pour l'atelier "Avenir de la filière bois dans le Bassin du Congo" organisé par l'ATIBT à	NA	NA	Claude Garcia (CIRAD)	4.060	3 jours							Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement COMIFAC pour leur participation à l'évènement Woodshow au Gabon	6/06/2018	186	NA	20.010	1 semaine		NA					Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	1.708	6 mois		NA					Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	15.798	6 mois		OK					Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Divers frais imprévus	NA	NA	NA	691	6 mois		NA					Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Production fournitures PPECF (polos, stylos, porte-document...)	NA	NA	NA	2.306	2 semaines		NA					Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	58	6 mois		NA					Clôturé
Cxxx	Tous	Pallisco / IFO	Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des écosystèmes tropicaux	19/03/2018	173	Nature +/CIRAD/CEA/SU	196.035	36 mois							
Cxxx	Gabon	SOMIVAB	Appui coaching vers la certification de l'entreprise	5/10/2018	178	TEREA	112.500	20 mois							En contractualisation
Cxx	Gabon	TTIB	Appui coaching vers la certification	5/10/2018	185	TEREA	146.573	20 mois							En contractualisation
C127	Tous	Tous	Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-	5/07/2018	182	ATIBT	772.340	22 mois	30/07/2018	Pas OK					En cours
C129	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	26/07/2018	179	ATIBT	144.000	14 mois	7/08/2018						En cours
C130	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	25/06/2018	179	Stratemark	116.600	24 mois	7/08/2018						En cours
C131	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	25/06/2018	179	Links	95.700	24 mois	7/08/2018						En cours
C132	Gabon	Tous	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF	20/07/2018	183	Gembloux Agrobiotech	57.500	30 mois							En contractualisation
C133	Tous	Tous	Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo	24/07/2018	191	Nature +	150.415	20 mois							En contractualisation
C134	Tous	Tous	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF	20/07/2018	183	Nature +	45.000	30 mois							En contractualisation
C135	Tous	Tous	Amélioration des rendements matière par le classement des sciages	10/02/2018	171	ATIBT	188.800	24 mois							En contractualisation
C136	Tous	Tous	"Aiming to increase certified areas while honouring promises"	9/08/2018	188	FSC	349.958	22 mois							En
							Total -->								

TOTAL --> 2.883.881

			Ratios
		<u>Budget total -</u>	8.045.469
Liquidé	547.920		6,8%
Engagé non liquidé	2.335.961		29,0%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	2.883.881		35,8%
		<u>Total jours ---</u>	1.440
Temps écoulé (jours)	15/09/2017	365	25,3%
	15/09/2018		

3. Nouvelles interventions à venir

- **Traitement des requêtes suivantes :**

- ✓ intervention VIH SIDA au sein des concessions forestières, dans le bassin du Congo [95.000 euros] ;
- ✓ soutien au doctorant de l'Université d'Utrecht sur « Impact de la certification sur la préservation de la faune » [90.000 euros] ;
- ✓ projet Charbon (Production de charbon certifié « FSC 100 ») chez CBG [172.500 euros]
- ✓ coaching de la société ASI au Gabon [> 200.000 euros] ;
- ✓ projet pilote d'appui au développement local par l'approche microfinance [montant non déterminé] ;
- ✓ appui aux forêts communautaires montant non déterminé] ;
- ✓ +celles non reçues au 10 octobre 18.

- **Demande de non objection pour :**

- ✓ opérationnalisation du think-tank ATIBT [175.500 euros] ;
- ✓ coaching de la société ASI au Gabon [> 200.000 euros] ;
- ✓ soutien au doctorant de l'Université d'Utrecht sur « Impact de la certification sur la préservation de la faune » [90.000 euros] ;
- ✓ projet Charbon (Production de charbon certifié « FSC 100 ») chez CBG [172.500 euros] ;
- ✓ appui aux forêts communautaires montant non déterminé] ;
- ✓ Identification d'essences à haut potentiel de valorisation (EHPVal) [200.000 euros] ;
- ✓ développement et promotion d'outils innovants de formation EFIR [165.000 euros] ;
- ✓ lutte contre le VIH-sida à l'échelle sous régionale [200.000 euros] ;
- ✓ +...

- **Contractualisation**

- ✓ appui au PAFC régional ;
- ✓ appui au FSC en Afrique centrale ;
- ✓ projet IDROcertification et IDROP
- ✓ intervention nouvelles règles de classement (SATA)
- ✓ dragage de la Sangha
- ✓ coaching société SOMIVAB ;
- ✓ coaching société TTIB. ;
- ✓ + ...

- **Participation aux réunions et ateliers sous régionaux d'intérêt pour le programme**

Octobre

Dates	événement	lieu	A faire
23-25 Oct.	Forum gouvernance forestière du GTGF COMIFAC ERIC DASSIE	Kinshassa, RDC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaboration du budget de la contribution du PPECF, ▪ participation du PPECF aux travaux et présentation rapide du Programme
30-31 Oct.	Forum gouvernance forestière du CIDT, UK JEAN PAUL GRANDJEAN & ROMAIN LORENT	Brazzaville, Congo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une présentation de l'outil coaching, un exemple de rapport de diagnostic et de PA anonyme

Novembre

Dates	événement	lieu	A faire
Autour du 12 Nov.	Forum du "Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent" NICOLAS PERTHUISOT et ROMAIN LORENT	Libreville, Gabon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur l'outil coaching PPECF, réalisations, possibilités de collaboration ; ▪ Participation aux débats, sessions thématiques, réflexions visant la certification FSC de l'ensemble des concessions forestières gabonaises horizon 2022.
13-16 Nov.	Séminaire international du SEEAC ERIC DASSIE	Brazzaville, Congo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel à l'évènement (modalités à définir) ▪ Prise en charge de la participation de l'Expert Gouvernance forestière de la COMIFAC ▪ Préparer une présentation du PPECF en lien avec le thème.
27-28 Nov.	18ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) NICOLAS PERTHUISOT & ROMAIN LORENT	Bruxelle, Belgique Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active à la réunion et aux panels de discussion ▪ Départ pour le Québec à la fin de la session (ISOVISION) ?)

+ ...

4. Recommandations

Par priorité, le PPECF recommande de :

- participer à la réflexion et aux discussions sur la faisabilité technique, économique et institutionnelle qui se mettent en place au Gabon, suite à l'annonce récente du chef de l'Etat gabonais, qui a déclaré le 26 septembre que d'ici à 2022, toutes les concessions forestières devraient être certifiées FSC⁴⁵. Cette déclaration a certes remis au premier plan, le bénéfice de la certification de gestion responsable qui connaissait, depuis plusieurs mois, une stagnation, voire un recul, de ses superficies qui restent encore trop faibles, par rapport à l'étendue des forêts sous concessions, dans le bassin du Congo, mais il faut éviter des effets contreproductifs, si la confusion s'installe autour des certifications privées.
- opérationnaliser au plus vite le think-tank de l'ATIBT car il permet à trois catégories d'acteurs de se réunir, les industriels, membres de l'ATIBT et leurs partenaires, les bailleurs de fonds (KfW , AFD, UE, ...) et les décideurs politiques à un moment où, les gouvernements ont approuvé à Incheon, en Corée du Sud, le rapport sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, produit par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui a déclaré que pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, il faudrait « *modifier rapidement, radicalement et de manière inédite tous les aspects de la société* »⁴⁶. Il est clair que dans cette injonction, le secteur bois du bassin du Congo et ses sous-filières, pourraient jouer un rôle déterminant dans les modifications de consommations qui doivent être adoptées (abandon des énergies fossiles, du plastique, captation du carbone, etc.) Il est donc certain, que face à ce cri d'alarme, les enjeux autour du 2^{ème} massif forestier mondial, vont, dans les mois qui viennent, être l'objet d'une attention toute particulière de la communauté internationale. Cet espace [le think-tank] d'échanges et de propositions est dès lors de première importance ;
- suivre et accompagner l'évolution de la réflexion de la Banque mondiale et plus pragmatiquement, celle du chercheur Alain Karsenty qui s'oriente vers une proposition de subvention internationale pour favoriser la mise en place d'une fiscalité incitative [sans pertes de recettes pour les pays forestiers du bassin du Congo] qui solutionnerait en partie, le manque de consentement des consommateurs finaux à payer pour une gestion forestière qui va au-delà des normes réglementaires sur les plans environnementaux et sociaux, et qui soit dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques⁴⁷ ;
- renforcer une des lignes directrices de la phase II qui consiste à capitaliser le savoir-faire des industriels, des bureaux d'études et des consultants, dans la production d'outils, utilisables quasi au quotidien (logiciels de suivi d'une norme qualité, mallettes pédagogiques, éditions de guides, de fiches techniques, etc.) à un moment charnière où l'on assiste à un transfert de concessions par des opérateurs historiques et expérimentés, à des repreneurs « multi-sectoriels », tels de grands groupes asiatiques, pas forcément au fait de l'exploitation forestière et de ses pratiques respectueuses d'une gestion durable de la ressource ;
- décaler le comité de pilotage du PPECF à début février 2019 capitaliser les décisions du 2^{ème} think-tank qui se tiendra à Paris, début janvier 2019.

⁴⁵ « Toute entreprise forestière opérant au Gabon, non engagée dans ce processus de certification, se verra retirer son permis [...]»

⁴⁶ <https://news.un.org/fr/story/2018/10/1025962>

⁴⁷ Les résultats doivent bien sûr, être mesurables sur le terrain et la certification doit être réalisée par des tiers, des firmes spécialisées accrédités (indirectement) par le FSC ou le PEFC.